

# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX**

**Session du vendredi 13 décembre 2019**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 13 décembre 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

**Étaient présents** : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO.

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**M. le PRÉSIDENT** : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques semaines, des tensions, sur lesquelles je reviendrai dans mon discours, montent au sein de notre Service départemental d'incendie et de secours. A la demande des syndicats représentatifs, une délégation est présente parmi nous ce matin. Afin de nous présenter leurs revendications, ils ont souhaité lire une courte déclaration avant le début de cette séance. Evidemment, comme je l'ai toujours fait depuis mon élection, j'ai accepté et je laisse la parole à ses représentants.

Je suspendrai ensuite la séance pendant une vingtaine de minutes afin de les recevoir.

**Un représentant du SDIS** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord nous tenons à vous remercier pour ce temps d'expression devant votre assemblée et nous espérons que cela pourra vous éclairer quelque peu sur les évolutions de notre activité. En quelques décennies, le monde des sapeurs-pompiers a profondément changé

avec la disparition des corps communaux pour arriver aujourd'hui à un corps départemental afin d'en assurer l'efficacité. Néanmoins, plusieurs paramètres sont venus perturber ou rendre plus difficile la tâche de celles et ceux qui en ont la gestion.

La technicité et la diversité de nos interventions demandent des matériels et des connaissances de plus en plus poussés, amenant ainsi la mise en place de véritables spécialités et une constante remise en cause de nos connaissances de base. Le nombre croissant de nos interventions a contraint le SDIS à professionnaliser une partie de ses effectifs. Mais aujourd'hui, bien que le nombre de sapeurs-pompiers volontaires sur le département tende à se stabiliser, leur disponibilité ne cesse de baisser, notamment en journée. Il est maintenant fréquent que, pour une intervention des plus banales, deux centres soient engagés afin d'assurer l'effectif d'un seul véhicule en théorie, voire, à certains moments de la journée, les sapeurs-pompiers des centres principaux du département assurent les interventions hors de leur secteur de premier appel. Souvent, le manque d'encadrement dans les plus petits centres nécessite le déplacement du premier niveau de commandement depuis le centre principal de l'arrondissement.

Pour les trois principaux centres d'incendie et de secours que sont Chaumont, Saint-Dizier et Langres, notre activité s'est encore accentuée avec la prise en charge des transports sanitaires appelés carences d'ambulanciers privés, pour l'ensemble de nos arrondissements respectifs. De ce fait, la mobilisation des agents permanents a encore progressé, sans moyen de compensation ou de substitution. Cela a juste le mérite de soulager en journée nos collègues sapeurs-pompiers volontaires qui sont au travail. L'éloignement de certains services hospitaliers agrandit également les durées d'intervention, mobilisant plus longtemps les personnels et rendant les coûts plus élevés pour notre collectivité.

Le SDIS 52 s'est doté d'un magnifique outil de formation qu'est l'école départementale avec des moyens techniques et pédagogiques qui font venir en formation des sapeurs-pompiers de beaucoup de départements. Mais une école ne peut fonctionner sans formateur. Ce sont donc en partie des sapeurs-pompiers professionnels affectés dans les trois centres principaux qui assurent ces missions. Mais leur absence en caserne ne peut être compensée, faute de personnel.

Pour 2020, le budget de formation se voit fortement amputé, avec le risque d'impacter l'efficacité de nos interventions à terme.

Pour le moment, la seule variable d'ajustement est la précarisation des emplois permanents, avec des sapeurs-pompiers volontaires qui assurent des gardes postées. Bien que

cela soit intéressant pour les uns et les autres en termes d'acquisition de compétences et de rémunération, ce système a dépassé les limites du raisonnable avec des temps de présence et des niveaux de rétribution de certains SPV qui ne sont plus acceptables.

Les services administratifs et techniques du SDIS sont confrontés à une surcharge de travail qui leur devient difficile à gérer, et ces services sont comme les sapeurs-pompiers, ils ne travaillent maintenant presque plus que dans l'urgence. Combien de temps vont-ils tenir, car, contrairement aux sapeurs-pompiers, ils ne peuvent compter sur les renforts ou les relève ?

Il est également difficile au SDIS de recruter des personnels, car l'attractivité de notre département est bien moindre que celle de nos voisins en ce qui concerne les conditions salariales des agents. Un effort doit être réalisé dans ce sens. La promesse d'une prise en charge partielle de la mutuelle et de la prévoyance se fait attendre par tous.

Faute de moyens, l'avancement des agents s'en trouve impacté, avec des avancements de carrière pénalisés ou retardés. Les évolutions législatives avec des normes sociales, techniques et de sécurité ont dû être mises en place bien souvent avec des moyens constants. Tristement, nous sommes également confrontés dans notre département aux violences à l'encontre des sapeurs-pompiers et la dégradation volontaire de nos véhicules.

Mesdames, Messieurs les élus, nous sommes conscients que votre contribution au budget du SDIS est importante, mais n'oublions pas que vous bénéficiez de la TSCA, qui assure une partie importante de votre participation. Comprenez bien que, sans moyens supplémentaires, le niveau de secours se dégradera sur l'ensemble du territoire haut-marnais. Nous vous remercions de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je vous propose de suspendre la séance, et de nous retrouver dans la salle prévue pour cette rencontre.

*La séance est suspendue.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie d'avoir patienté. Il faut se réjouir que notre assemblée soit un lieu de discussions ouvert sur l'extérieur : les sollicitations régulières démontrent la place que conserve le Département dans la hiérarchie des collectivités. Celle d'une collectivité de proximité et des solidarités.

Pour cette dernière séance plénière de l'année, nous allons bien évidemment avoir l'occasion de détailler le budget primitif de notre collectivité départementale. Je vais retracer les

grandes lignes de l'ambition que nous avons pour la Haute-Marne, notre stratégie et les moyens mis en œuvre tant financiers qu'humains pour y parvenir.

Mais avant cela, avant que nous détaillions ce budget, ce qui est acte de transparence important vis-à-vis des Haut-Marnais, je veux revenir sur l'ambiance du moment, assez lourde en cette fin d'année 2019. Nous sommes en effet dans une période de grande incertitude qui touche de très nombreux secteurs. Cela se sent dans les rapports humains qui se tendent et se durcissent :

- Cela se retrouve d'abord dans le cadre des mouvements concernant la réforme des retraites. Le bras de fer engagé avec le gouvernement provoque incompréhensions et divisions. Il n'y a pas un responsable plutôt qu'un autre, nous sommes tout simplement face à ce que de nombreux commentateurs identifient comme le manque de culture du dialogue dans notre pays.
- On le voit également dans les réactions amplifiées sur les réseaux sociaux ou les chaînes d'information en continu : celui qui sera interrogé, retenu pour une interview sera celui qui sera le plus jusqu'au-boutiste.
- On le constate enfin dans tous les SDIS de France et je veux avoir un mot aujourd'hui pour nos sapeurs-pompiers, les administrateurs et le Président du SDIS. Nous venons d'avoir un échange franc et direct avec les représentants des syndicats. Je crois pouvoir dire que cela était nécessaire, et, s'il le souhaite, je laisserai la parole à André NOIROT, le Président du SDIS, à qui j'apporte mon plein et entier soutien.

Chaque jour, les sapeurs-pompiers de notre Département, qu'ils soient volontaires ou professionnels, veillent sur la sécurité de nos concitoyens et assurent la protection des biens et des personnes. Ces soldats du feu effectuent un nombre conséquent d'interventions sur notre territoire, qui croît d'année en année et nous en connaissons les causes. A cela s'ajoute l'immense inquiétude suscitée par le manque de négociations avec l'Etat sur les moyens financiers qui sont alloués aux pompiers de France. Face à ce contexte tendu, je tiens, en votre nom à tous, j'en suis certain, à leur apporter mon total et entier soutien et à leur témoigner notre reconnaissance. Nous, élus locaux, nous devons prendre nos responsabilités dans le rééquilibrage des moyens financiers nécessaires au maintien de la qualité de ce service public au plus près des populations et, vous le verrez, le Conseil départemental prendra sa part en votant le budget primitif 2020. Face à l'augmentation considérable de leurs interventions, chaque élu responsable doit, dans l'intérêt des populations, faire preuve de solidarité à l'égard des sapeurs-pompiers.

Cette ambiance générale, ces incertitudes touchent également notre collectivité, à la fois sur le plan institutionnel et financier. Cela pèse fortement sur l'avenir du Conseil départemental et de ses missions :

- Le dernier Congrès de l'ADF a laissé un goût amer à tous les élus présents. Au flou des derniers mois a succédé la porte fermée, presque claquée, du gouvernement aux propositions de l'Assemblée des Départements de France. Pas de possibilité de faire varier les DMTO, une fraction de TVA pour compenser la perte du foncier bâti et 250 millions d'euros de soutien aux politiques départementales.

250 millions d'euros... Voilà l'aumône du gouvernement, alors que les Départements ont acquitté en 2018 à la place de l'Etat un reste à charge de 9,4 milliards d'euros.

- Ces montants donnent le tournis, mais je veux que chacune et chacun les appréhendent. En Haute-Marne, on est passé d'un budget pour les dépenses sociales, hors MNA, de 78,8 millions d'euros (compte administratif 2010) à une présentation dans le cadre du budget primitif 2020 qui vous sera proposé dans quelques instants de 95,5 millions d'euros. 16,7 millions d'euros en plus, soit une augmentation de 20 % en dix ans, sans que l'on ait décidé de quoi que ce soit. C'est tout simplement surréaliste !
- Tout cela aboutit au sentiment de défiance, ressenti par les élus de tous bords. La confiance se crée avec des mains tendues, du débat et même du compromis ; il est essentiel que le gouvernement l'entende rapidement. Car sinon, après l'hiver 2018 avec les gilets jaunes, celui de cette année avec les opposants à la réforme des retraites, il pourrait aussi y avoir un hiver 2020 des élus locaux qui auront l'entière légitimité des urnes des élections de mars prochain.

Dans ces conditions d'inquiétudes et d'incertitudes, quelles réponses pouvons-nous apporter ? Il faut tenir le cap et accélérer sur des politiques dont les Haut-Marnais ont besoin.

Tenir le cap, celui de notre stratégie financière :

C'est le maintien des taux, comme je m'y étais engagé lors des orientations budgétaires et comme le Conseil départemental de la Haute-Marne le fait depuis 2011. Nous avons parlé de la compensation pour le Département, mais nous n'avons pas évoqué le transfert du foncier non bâti. Ce levier fiscal a été utilisé avec mesure par cette assemblée : qu'en sera-t-il à l'avenir alors qu'il sera transmis au bloc communal ? Cela sera un enjeu fort des prochaines élections municipales, je n'en doute pas....

C'est celui d'un niveau d'investissement fort, j'allais dire sans précédent. Lors de la signature des contrats avec les intercommunalités et les communes les plus importantes de notre département la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de revenir sur cette volonté forte du Conseil départemental d'investir partout et pour tous :

- Evidemment à travers ce nouveau pacte départemental pour lequel nous nous sommes donné les moyens d'une contractualisation forte, un partenariat « gagnant-gagnant ». Nous passerons de 2,7 millions d'euros à 5,6 millions d'euros par an : nous avons donc plus que doublé notre effort vers les EPCI et les plus grandes communes de notre département.
- Tous fonds confondus, nous passons de 9 millions d'euros d'aides par an à 14 millions d'euros, soit 51 % d'augmentation si on prend la moyenne des trois précédentes années et des trois prochaines. C'est la preuve de notre soutien indéfectible aux réalisations de nos partenaires.

Mais une collectivité, aussi importante soit-elle, ne saurait oublier ses propres investissements et ses propres agents. Je l'ai dit devant les cadres du Département lundi en clôturant leur séminaire : soutenir les autres, c'est bien, c'est même indispensable pour nos territoires ruraux ; mais nos collaborateurs doivent aussi pouvoir travailler dans de bonnes conditions. J'ai donc souhaité que nous mettions l'accent sur nos bâtiments en accélérant sur les centres d'exploitation (deux inaugurés cette année à Montigny et Doulevant, deux lancés l'an prochain, à Bourg-Saint-Marie et Rimaucourt), nos collèges (nous finissons La Noue et Prauthoy et je poserai dès le début de l'année la première pierre du groupe scolaire de Joinville avant de préparer les travaux de celui de Langres), et plus généralement tous nos bâtiments accueillant du public (je pense à la Liez ou à la Mazerie qui vont retrouver une seconde vie au bénéfice de notre jeunesse). Je pense également à nos agents de la CAS de Chaumont qui va être rénovée, tout comme l'ancienne école Jean-Moulin. Je pense enfin au Mémorial qui va entrer dans sa seconde vie sur le plan bâtementaire avec la nouvelle DSP qui sera lancée en 2020.

L'attractivité de notre collectivité, c'est aussi la considération vis-à-vis de nos agents. Dans certaines collectivités, les personnels ont été la variable d'ajustement et c'est comme cela qu'elles ont pu tenir le Pacte de Cahors. Je ne voulais pas que nos agents soient des victimes collatérales de cette mise sous tutelle et de notre renoncement à rester une collectivité libre. C'est le sens du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP que nous avons mis en place. Avec 620 000 euros en fonctionnement, il constitue surtout un vrai choix que nous avons souhaité porter.

La solidarité territoriale est aussi dans les missions que nous exerçons pour nos populations. C'est l'engagement fort du Département pour les territoires, dans tous les domaines et le budget primitif en est l'illustration parfaite :

- En matière de tourisme, ce sont 7 millions d'euros qui seront investis pour réaménager les voies sur berges du canal. C'est également Animal'Explora : la procédure est sur les rails avec le recrutement d'un assistant maître d'ouvrage juridique, technique et financier. Bien sûr, quand je parle de tourisme, c'est le soutien à notre bras armé, la Maison départementale du tourisme et nos partenaires que sont le PETR de Langres et le Syndicat du Der.
- Pour la santé, au-delà de ce qui pourra ressortir de nos réflexions en juin prochain, c'est notre adhésion à E-Meuse Santé qui va nous permettre d'investir notamment dans les projets de télémédecine et de maintien à domicile.
- C'est également le prolongement de notre plan haut débit qui a permis à la Haute-Marne d'être en avance. Je vous le rappelle, le Conseil départemental, avec le soutien du GIP, paie le reste à charge des communes et des EPCI dans le cadre du déploiement par la Région : c'est 7,4 millions d'euros de soutien aux EPCI qui vont permettre l'accès à la fibre à la maison pour les Haut-Marnais.
- En matière d'infrastructures routières, et en attendant la décision définitive du Conseil constitutionnel concernant la loi sur les mobilités, nous allons poursuivre nos actions de sécurité : la réception du pont au lieu-dit de la Thullière à Auberive, les projets de carrefour d'Is-en-Bassigny et de Val-de-Meuse, de la Croix Coquillon à Chaumont, l'aménagement des points noirs de la RN 67 dans le cadre du projet de développement de territoire Cigéo notamment à Roche-sur-Marne. Sur le PDT, ce sont 32 millions d'euros qui vont être investis à court et moyen terme dans nos infrastructures.
- C'est aussi notre soutien à la Chambre d'agriculture de Haute-Marne avec laquelle nous entretenons des rapports étroits et de confiance. Ici, mes chers collègues, on aime les agriculteurs, mais, plus de le dire, on le prouve. Notre soutien à l'agriculture et à la ruralité a été fort cette année : il va se poursuivre l'an prochain, avec très prochainement le retour de l'étude sur le portage juridique du futur abattoir. C'est un enjeu majeur pour toute la filière agricole et donc pour tout notre territoire.

Je veux avoir un mot pour notre soutien aux corps constitués : nous sommes à leurs côtés, y compris quand cela n'est pas de notre compétence : j'ai signé la semaine dernière le

contrat de promotion immobilière pour le groupement et les logements de la gendarmerie de Chaumont (21 millions d'euros). Nous portons les projets de Chalindrey, de Chevillon, et je lancerai les travaux de celui de Bologne en début d'année parce qu'ils ont trop attendu et que ce ne sont pas des conditions dignes pour des serviteurs de l'Etat. Nous allons accélérer également sur la gendarmerie de Nogent et je n'oublie pas celle de Langres pour laquelle l'Etat doit avancer.

Il en va de même pour nos sapeurs-pompiers, professionnels, volontaires ou JSP : nous maintenons notre fonds de concours pour le plan caserne, nous avançons d'ailleurs bien pour le Centre d'incendie et de secours de Langres ; nous augmentons de 50 000 euros notre participation au budget du SDIS après avoir ajouté en DM 4 250 000 euros ! J'entends beaucoup de paroles. Ceux qui condamnent les attaques dont nos pompiers ont été victimes à Melay il y a quelques semaines ont raison. Mais je pense qu'au lieu de hurler, il faut agir : chacun devra prendre ses responsabilités, car ce n'est pas ici que se votent les lois.

Je veux terminer en revenant sur les ambitions du pôle des solidarités. Celle d'accompagner les personnes à leur domicile au maximum afin d'éviter la prise en charge globale : c'est ce qu'attendent les Haut-Marnais, ils veulent rester chez eux le plus possible. Pour cela, il faut amplifier nos actions de prévention, notamment dans le cadre de la conférence des financeurs.

En ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, nous poursuivons la politique volontariste et son prolongement en matière d'accompagnement des jeunes majeurs, de tous les jeunes majeurs.

Les initiatives prises en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus en difficultés ont été marquantes cette année : le RSA vendanges et le RSA bénévolat ont fait leur début. Cela sera long, compliqué, car les bénéficiaires sont souvent très éloignés du travail, mais nous ne pouvons pas accepter de laisser des personnes sur le bord du chemin. C'est une question de dignité et une mission essentielle du Département que nous devons assumer.

La solidarité, c'est également la culture et le sport : l'actualité de la Médiathèque, d'Arts Vivants 52 et de nos Archives est toujours aussi intense comme vous le constaterez ; il faut les soutenir fortement, car elles constituent des têtes de pont précieuses pour les réseaux culturels de notre département. J'ai souhaité que soit sanctuarisé ce budget, comme celui du sport. Au-delà des actions auprès des associations et de la jeunesse (nous en aurons un beau témoignage ce soir avec la remise des trophées du sport auprès des collégiens ainsi que notre soirée de récompenses des sportifs de haut niveau), je dois d'ailleurs vous dire que je suis satisfait

avec la montée en puissance progressive de notre Fonds d'aide aux équipements sportifs qui va aider à mettre à niveau nos infrastructures sportives.

Comme je m'y étais engagé, c'est donc un budget sincère, solide, qui sera présenté, mais aussi dans la trajectoire de bonne gestion que nous tenons depuis de nombreuses années. Mais comme je m'y étais engagé également, je veux vous dire que ce budget pourra évoluer au cours de nos DM. En effet, vous aviez bien compris ma volonté de nous affranchir du Pacte de Cahors afin de mettre en place des politiques nouvelles dont les Haut-Marnais ont besoin. Mais nous devons penser l'équilibre subtil de la raison et des ambitions.

Les évolutions se feront de façon éclairée et concertée : dans chaque domaine, un travail préalable d'identification de nos objectifs et de moyens à y consacrer sera réalisé, car nous savons bien que chaque euro engagé est en fait un euro des Hauts-Marnais que nous dépensons. Ce n'est qu'après cette phase de dialogue et d'évaluation que nous proposerons une modification budgétaire.

Voilà ce que je voulais vous dire en propos introductif. Il reste de très nombreux sujets à aborder, mais je vais laisser le débat s'installer. Nous devons trouver notre voie. Je souhaite qu'elle soit originale parce que nous devons nous réinventer. Être force de proposition pour l'avenir. Le philosophe Alain écrivait que « *le pessimisme est de raison et l'optimisme de volonté* » : soyons volontaires pour notre Département. Je vous remercie et je vous laisse la parole.

**M. Nicolas FUERTES** : Nous avons reçu les résultats des élections législatives au Royaume-Uni. Avec la majorité dont dispose Boris Johnson, la volonté des Britanniques de sortir de l'Union européenne est claire. Ce sujet est historique, un Etat membre de l'Union européenne décidant d'en sortir. Comme le plus illustre des Français en son temps, je ne suis toutefois pas mécontent de cette sortie, car les Britanniques contribuaient surtout à paralyser l'Union européenne. Un important problème de moyens devra être réglé au sein de l'Union, au-delà des conséquences économiques et commerciales de cette sortie dans les relations entre la France et la Grande-Bretagne.

Vous avez évoqué le contexte national tendu, en lien avec une réforme des retraites incompréhensible. La confusion règne au sein même du gouvernement depuis plusieurs mois. Les annonces du premier ministre, mercredi, ont réussi à susciter l'opposition des syndicats réformistes, favorables à une retraite à points, mais très opposés à l'âge pivot, c'est-à-dire le recul de deux ans de l'âge de la retraite avec un niveau de pension correct. Tous les Français

souhaitent une amélioration du système, mais ils refusent une réforme qui pénalise une grande majorité des salariés. Il est vrai que quelques catégories, dont les agriculteurs, en bénéficieront, car ils disposaient de retraites indignes. Toutefois, une écrasante majorité de Français, notamment les salariés du privé, perdront en pension. L'exemple de la Suède le démontre. La France avait réussi à atteindre un très faible taux de pauvreté parmi ses retraités, grâce au système né du Conseil national de la Résistance, présidé par le Général de Gaulle et soutenu par des socialistes et communistes. Ce système est remis en cause, ce que nous estimons scandaleux. Je participe donc aux manifestations depuis le 5 décembre. Une importante mobilisation est d'ailleurs prévue mardi prochain, à 15 heures, à Chaumont. Monsieur le Sénateur, vous avez, en votre temps, participé à des manifestations dont nous payons le prix aujourd'hui en termes de santé. Il vaut mieux prévenir que guérir.

**M. le PRÉSIDENT** : Pourriez-vous revenir à mon discours ? Nous commençons à nous ennuyer.

**M. Nicolas FUERTES** : Ce n'est pas mon problème. Je me fais le porte-parole de nombreux Haut-Marnais mécontents de ce système de retraite. Nous ne vous voyons évidemment pas dans les rues. La mobilisation de mardi aura aussi lieu à Saint-Dizier et à Langres.

Je souhaite ensuite aborder le sujet du manque de concertation et de dialogue, que vous dénonciez au niveau national. Ce sujet existe aussi au niveau départemental. Nous l'avons constaté avec les sapeurs-pompiers. Nous espérons que la situation va s'arranger. Lorsque vous vous êtes rendus à Langres pour visiter les casernes où devrait s'implanter le collège fusionné, ni Anne ni moi n'avons été invités. En revanche, le Président du PETR, la Présidente du Grand Langres et la maire de Langres ont été invités. J'appelle cela une campagne électorale de bas étage. Ce sont les Langrois qui trancheront en mars prochain sur cette question, que cela vous plaise ou non. Vous pouvez persister, mais vous ne pourrez pas construire ce collège sans les collectivités de Langres et du Grand Langres. Vous risquez d'assumer des conséquences très fâcheuses. Nous verrons les résultats de l'étude de flux, le 6 janvier. Si elle a été réalisée correctement, sans obéir à ses commanditaires, elle devrait démontrer de forts problèmes de circulation sur l'avenue Turenne, qui sont déjà constatés notamment lors des convois exceptionnels. En outre, il est prévu d'installer à côté la nouvelle caserne des pompiers.

Concernant le Pacte de Cahors, je regrette l'absence de tous les représentants de la majorité lors de l'Assemblée générale de l'Association des maires ruraux de France, il y a une dizaine de jours, près de Chaumont. Le directeur de cabinet de Jacqueline GOURAULT était présent. Il s'est montré à l'écoute de Madame la Préfète et de moi, afin de sortir du Pacte de

Cahors. Le salariat des médecins constitue l'une des solutions permettant de sortir de l'impasse. Vos amis du Conseil départemental de la Marne viennent de décider d'y recourir pour les médecins généralistes, comme d'autres conseils départementaux. Ne prenons pas de retard, car nous connaissons alors des difficultés à attirer ces professionnels. Il en va de même pour le recrutement de nouveaux officiers sapeurs-pompiers.

Nous dénonçons donc naturellement l'aberration du maintien du Pacte de Cahors pour 2020.

Concernant le budget primitif, nous ne pouvons qu'être favorables à une politique volontariste comprenant davantage d'investissements – sauf sur certains investissements, sur lesquels nous reviendrons. Nous le préconisons dès notre élection en 2015. Je me félicite que vous nous ayez écoutés, et que vous sortiez d'une certaine idéologie pour recourir à l'endettement afin de relancer la dynamique de notre territoire. Notre contexte deviendra plus favorable avec Animal'Explora et le parc national. Les départements ruraux du Massif central y sont parvenus. Nous pouvons donc réussir aussi.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je précise que les trois représentants que vous avez cités, concernant ma visite à Langres, sont tous membres du Grand Langres. Il s'agissait de la Présidente, sa première vice-présidente et un vice-président. Nous avons prévu un temps d'échange pour vous présenter l'étude.

Je réaffirme que le projet du collège et de la caserne verra le jour. Je ne conteste pas le droit des Langrois d'élire qui ils le souhaitent. Nous avons en revanche décidé, ici, de manière très majoritaire, de la réalisation d'un collège unique à Langres, et nous le ferons. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter après le mois de mars, mais nous continuons d'avancer.

Au sujet de l'assemblée de l'Association des maires ruraux, je ne vous croyais pas aussi naïf. Jacqueline GOURAULT demande à ses collaborateurs d'y affirmer tout ce que les élus présents veulent entendre. Vous savez comment elle se comporte vis-à-vis des Départements. Elle leur dit « oui », mais elle ne décide rien. Elle est courageuse, car elle est envoyée auprès des associations et des collectivités, mais nous n'obtenons rien. L'ADF n'obtient rien de ce gouvernement. Elle obtient plutôt des reculs. Même si le directeur de cabinet s'est déplacé, nous avons tous des contraintes. Des maires avaient organisé des inaugurations et des manifestations depuis des semaines, voire des mois. Nous avons appris le jour du congrès des maires qu'une assemblée des départements ruraux se tiendrait. Vous y avez représenté le Département, puisque vous vous êtes exprimé sur le Pacte de Cahors. Nous verrons si cela pèse. Pour l'instant, nous

n'obtenons absolument rien de ce gouvernement.

Enfin, nous allons revenir sur notre politique d'investissement durant cette séance. Vous pourrez constater que notre rythme d'endettement n'évolue pas. Nous avons prévu un emprunt d'équilibre de 20 millions d'euros. Nous maintenons notre niveau d'endettement pour l'instant, et nous ne souhaitons pas le dépasser. Nous serons néanmoins obligés d'investir dans les années à venir, au-delà des 73 millions d'euros du budget.

**M. Luc HISPART** : Je n'évoquerai pas, en ce qui me concerne, la politique internationale, ni la politique. L'intervention de M. FUERTES nous rappelle que nous nous trouvons en plein débat politique, et non concentrés sur les sujets du département qui blessent. Ces préoccupations visent à récupérer des voix, ce qui est légitime en période électorale. Nous sommes néanmoins présents aujourd'hui pour évoquer les sujets du département. Ne perdons donc pas de temps.

Lors de l'intervention des pompiers, j'ai été rassuré par la sagesse des propos des représentants syndicaux. Il semble qu'il existe un problème, qui peut être difficile à résoudre et qui peut ne pas relever de notre compétence. M. le Président, vous avez répondu favorablement à leurs attentes de communication. Je souhaite que ce type de conflit puisse être résolu rapidement et en bonne intelligence.

Quant au débat sur les retraites, si nous écoutions uniquement les syndicats, nous pourrions avoir l'impression que la majorité de la population est opposée à la réforme. Or en écoutant la population, dans la rue, il en va autrement. Je fréquente en effet aussi la rue, M. FUERTES. J'ai d'ailleurs récemment fréquenté à Saint-Dizier des manifestants au gilet rouge et aux trois lettres blanches. Je leur ai expliqué que certains de leurs collègues manifestants disposaient de retraites très confortables, notamment une personne que je connais bien et qui exerce le même métier que vous. Il convient tout de même de défendre collectivement les personnes, sur tous les sujets. Cette réforme des retraites a au moins le mérite d'exister, alors que le sujet était évoqué depuis 30 ans sans action concrète. Si cette réforme est néfaste, elle est néfaste pour tout le monde. Si lors de son application, elle pose problème, nous devons tous nous manifester. Il existe une tendance en France à vouloir tout détruire avant d'essayer, ce que je regrette.

Il en va de même avec UNITECH, à Joinville. Si le danger pour la population est avéré, je serai solidaire. Prenons néanmoins le temps d'écouter les débats. Pour l'instant, personne n'a encore rien pu m'expliquer. Je redoute les ayatollahs de l'écologie, surtout lorsqu'ils sont parisiens.

Il convient de ne pas décourager les Français qui souhaiteraient s'installer dans notre département, touristes ou non.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je souhaite réagir à la remarque de M. FUERTES sur mon absence lors des manifestations. J'estime que chacun doit rester à sa place. A ma place, j'essaye d'entretenir un dialogue social permanent. Nous avons inscrit 620 000 euros de régime indemnitaire. Nous bénéficions d'un climat de confiance auprès de nos collaborateurs. J'ai participé à la conclusion du séminaire des cadres. Nous avons lancé plusieurs audits pour améliorer l'organisation de certains services. Il n'appartient pas, sur un tel sujet, au Président du Conseil départemental de manifester dans la rue. Nous ne nous trouvons pas dans la même position, M. FUERTES. J'essaye, au Conseil départemental, d'entretenir des relations solides et de confiance avec nos collaborateurs, conformément à mon rôle.

**M. Nicolas FUERTES** : Je précise que ce n'est pas le Conseil départemental qui manifeste lorsque je manifeste. Je travaille. Je manifeste par rapport à mon métier, et en tant que citoyen. Je me fais en revanche, dans cette assemblée, le porte-voix des nombreux Haut-Marnais qui s'inquiètent légitimement. M. HISPART, j'ai évoqué la politique nationale, comme vous, mais j'ai aussi beaucoup évoqué le département. La santé, la présence de médecins traitants et la retraite touchent tous les Haut-Marnais. Il est très facile de demander à ses concitoyens de travailler plus longtemps et toucher de plus petites pensions lorsque l'on a bénéficié de l'ancien système. Telle n'est pas ma conception de la solidarité. Je ne me bats pas uniquement pour ma profession, mais parce que cette réforme s'avérera perdante pour une écrasante majorité des salariés. Il est pourtant possible de financer le système, car trois ou quatre réformes se sont produites, depuis plus de 30 ans, contrairement à ce qui a été affirmé. Il est vrai qu'il reste des éléments à corriger. La majorité des Français est opposée à cette réforme gouvernementale, y compris les électeurs qui vous ont élu en 2015, M. HISPART. Plusieurs sondages le prouvent. Je sais que LR est mal à l'aise sur le sujet, puisque M. MACRON instaure une mesure que M. FILLON et LR auraient rêvé de mettre en place.

**M. Jean-Michel RABIET** : J'estime que faire payer nos retraites à nos enfants et à nos petits-enfants n'est pas très solidaire. L'Etat emprunte pour payer une retraite sur dix actuellement, ce qui a des conséquences négatives pour nos descendants. Je préfère percevoir une pension moindre et ne pas pénaliser mes enfants.

**M. Luc HISPART** : Je ne suis pas sûr du tout que les électeurs qui nous ont élus soient opposés à cette réforme. Ils sont plus conscients que vous le pensez de la nécessité de financer les retraites. Il convient de trouver les fonds nécessaires. Apparemment, vous ne

rencontrez pas ce problème dans votre profession.

Je suis d'accord avec vous concernant le manque d'effectifs en matière de santé. Cependant, je doute du recours au salariat des médecins pour une profession dont le malaise n'est pas lié à des questions financières. Je ne suis pas certain qu'il appartienne à la collectivité de les financer.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je ne vais pas évoquer les retraites, car il ne me semble pas que notre assemblée soit le lieu adapté pour cela. Les propos de M. FUERTES concernant les projets de Langres me choquent. Pour l'instant, nous travaillons avec les élus de Langres et du Grand Langres. Personne ne sait qui seront les prochains élus. Il ne peut pas être reproché au Conseil départemental de ne pas travailler avec les représentants démocratiquement élus à Langres. Par ailleurs, il semble que si l'étude de flux aboutit au résultat que vous espérez, vous la considérerez comme correctement menée. Dans le cas contraire, vous en déduirez que l'étude a été truquée pour complaire à ses commanditaires.

**M. Nicolas FUERTES** : Je n'espère rien de l'étude de flux, mais je ne suis pas dupe. Lors de la présentation du projet, le collège était estimé à 20 millions d'euros TTC. Le projet est déjà passé à 28,6 millions d'euros. Je suis très méfiant, en m'appuyant sur mon expérience. Les Langrois constatent tous les jours les problèmes sur l'avenue de Turenne, surtout lors des convois exceptionnels. Les sapeurs-pompiers s'inquiètent aussi. Les élections trancheront.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous pouvons nous demander pourquoi vous souhaitez prendre connaissance des résultats de l'étude, si vous n'en attendez rien.

**M. Bruno SIDO** : Je rappelle à M. FUERTES qu'il n'existe pas en droit de tutelle d'une collectivité sur une autre. Par ailleurs, nous connaissons bien des difficultés avec Langres. Vous perdez des habitants, mais vous vous égarez en querelles. Je ne comprends pas. Je me rappelle des questions qui s'étaient posées pour la nouvelle caserne de pompiers de Chaumont. J'avais dit à M. Luc CHATEL que nous pourrions positionner la caserne dans une autre commune que Chaumont, si celle-ci n'en voulait pas. Ce n'est pas une menace.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je me suis aussi sentie visée par les propos de M. FUERTES. Notre non-participation à des manifestations ne signifie pas que nous ne réalisons pas nos missions. Le sujet de l'entreprise AUER a ainsi donné lieu à un grand rassemblement. En ce qui nous concerne, nous avons simplement rencontré la Direction et le personnel, avec le Président de la communauté de communes. Une discussion constructive a permis de faire émerger des solutions. Nous menons ces démarches en toute discrétion, pour trouver une

solution.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le premier rapport.

## **Information sur les dossiers contentieux en cours**

### **Rapport n° I-1**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Merci, M. le Président. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale.

Aussi vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Ces contentieux sont notamment liés aux compétences sociales du Département.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence d'observations, nous pouvons passer au deuxième rapport.

**Approbation du procès-verbal de la séance plénière  
du 25 octobre 2019**

**Rapport n° I-2**

**M. le PRÉSIDENT** : Avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal relatif à notre séance du 25 octobre 2019, consacrée à la décision modificative n° 4 ? Je constate qu'aucune observation n'est formulée. Je vous propose de soumettre ce document au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole à M. GROSLAMBERT.

# Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

## Rapport n° I-3

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Merci. Conformément à la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Ce rapport doit être exposé préalablement à l'adoption du budget primitif. Ce document est l'occasion de vous présenter le bilan des actions engagées par le Conseil départemental au cours de ces dernières années et précise les perspectives susceptibles d'être formalisées à court ou moyen terme, au regard des cinq grandes finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et les dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport qui vous a été soumis comporte deux parties, la première recensant les actions menées en interne par les services du Département, la seconde étant dédiée aux politiques publiques menées sur le territoire.

Ce rapport sans caractère exhaustif s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens et dans la discussion qui amorce la préparation du budget primitif 2020. A partir d'exemples concrets, il montre la volonté du Département de promouvoir un développement du territoire de manière durable et responsable.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a recueilli un avis favorable de la 1<sup>e</sup> commission le 25 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Si vous n'avez pas de demande d'intervention, je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental de la Haute-Marne

## Rapport n° I-4

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Conformément au décret du 24 juin 2015, les Départements doivent établir et présenter un rapport annuel relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Cet exercice conduit à dresser à la fois l'état des lieux et le bilan de la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce rapport doit aussi faire état des politiques conduites sur son territoire par la collectivité, afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la continuité des éléments présentés l'année passée, ce nouveau rapport illustre la préoccupation et les efforts de la collectivité afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au cours de l'année 2019, cinq femmes ont été recrutées sur des postes de direction : directrice générale adjointe du pôle aménagement, directrice de l'autonomie, directrice de la culture, des sports et du monde associatif, directrice de l'éducation et directrice des ressources humaines. Actuellement les deux postes de DGA sont occupés par des femmes ainsi que sept postes de directeurs sur douze.

Cet objectif se traduit aussi bien au niveau des promotions, des avancements et de l'accès aux postes à responsabilité en interne, que dans les politiques menées sur le territoire haut-marnais, par le biais d'actions de solidarité et en faveur du monde associatif.

Ces positionnements démontrent la volonté de valoriser les parcours professionnels, quel que soit le sexe, en reconnaissant avant tout les compétences.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1<sup>e</sup> commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : M. le Président, ce rapport est accablant, car la parité n'est pas constatée. Seules pour les catégories C, le nombre d'hommes est supérieur au nombre de femmes. Je vous invite à corriger ces chiffres, afin d'atteindre une parité, car la disproportion est trop importante.

**M. le PRÉSIDENT** : Vous essaieriez de faire évoluer la loi dans ce sens, en tant que parlementaire.

**M. Bruno SIDO** : La loi est tout à fait satisfaisante, mais elle n'est pas appliquée.

**M. Nicolas FUERTES** : Elle n'est pas appliquée non plus au Sénat, mais dans l'autre sens.

**M. le PRÉSIDENT** : Je sou mets le rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## Tableau des effectifs

### Rapport n° I-5

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Le tableau des postes et des effectifs adopté depuis la séance plénière du 15 décembre 2016 comptait 905 postes permanents.

A la suite de la mise en place du nouvel organigramme, validé en comité technique, un travail d'actualisation et de numérotation des postes modifiés a été réalisé. Il est donc nécessaire de mettre en cohérence le tableau des postes et des effectifs avec l'organigramme et de l'actualiser afin de sécuriser les postes existants.

Ainsi, 15 postes viennent actualiser le tableau des effectifs adopté et le nombre de postes permanents passe de 905 à 920.

Par ailleurs, les commissions administratives paritaires des 1<sup>er</sup> et 3 octobre 2019 ont émis un avis favorable à l'inscription sur liste d'aptitude et à la nomination de 18 agents par la voie de la promotion interne. Aussi, il est nécessaire de modifier le cadre d'emplois des postes de ces agents.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1<sup>e</sup> commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : Je ne suis pas conservateur, mais je préférerais la présentation des années précédentes, qui donnait à voir l'évolution des effectifs.

**M. le PRÉSIDENT** : L'effectif passe de 905 à 920. La masse salariale demeure constante. En effet, des postes occupés n'apparaissaient pas au tableau des effectifs. Ce tableau a été totalement revu. Tous les emplois ont été numérotés, pour disposer d'une vue réelle du tableau des effectifs, qui tient notamment compte de la modification de l'organigramme.

**M. Bruno SIDO** : Je ne vous reprochais pas une vision qui ne serait pas réelle. Nous devons simplement chercher l'évolution dans le rapport, alors que l'ancienne présentation les mettait en évidence de manière synoptique.

**M. le PRÉSIDENT** : Cela figure à la fin du dernier tableau, M. SIDO.

**M. Nicolas FUERTES** : Un recrutement est-il en cours pour pourvoir le poste vacant

de directeur général de service adjoint ? Par ailleurs, il manque treize agents techniques territoriaux et onze techniciens territoriaux. Cela correspond-il à des difficultés pour attirer ces profils ou à un besoin moindre ?

**M. le PRÉSIDENT** : Le poste de DGA est volontairement vacant. Sur les postes de techniciens, vous connaissez nos difficultés, M. FUERTES. Nous nous trouvons en permanence en recrutement. La rotation est forte. Nous rencontrons des difficultés pour recruter, à notre grand désespoir. Nous devons donc aussi envoyer des messages rendant notre institution attractive. Nous ne souhaitons pas mettre les services en difficulté. Nous ne parvenons pas toujours à recruter le personnel qui nous permettrait d'atteindre nos ambitions.

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Je remercie les services pour leur important travail d'actualisation et de numérotation concernant ce tableau des effectifs et concernant le rapport suivant.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Nouveau régime indemnitaire des agents départementaux

## Rapport n° I-6

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Le régime indemnitaire départemental a atteint ses limites pour les raisons suivantes :

- une absence de cohérence ;
- des montants d'indemnités très différenciés ;
- un régime indemnitaire peu optimal ;
- un manque de lisibilité et de transparence ;
- un régime indemnitaire qui ne respecte pas les derniers textes qui s'imposent aux collectivités locales.

Le nouveau régime indemnitaire a cherché à atteindre les objectifs suivants :

- plus d'équité et de transparence ;
- le respect des textes réglementaires en vigueur ;
- une prise en compte des missions et des fonctions exercées par les agents ainsi que certaines sujétions et l'expérience professionnelle ;
- le respect des équilibres financiers définis dans le cadre de la prospective financière du département.

Les résultats de la réflexion et des travaux menés ont largement été partagés et concertés dans le cadre du dialogue social. Les caractéristiques du nouveau régime indemnitaire sont les suivantes :

- une délibération unique ;
- l'instauration de groupes de fonctions par catégorie ;
- la prise en compte de sujétions liées à l'exercice des missions ;
- la reconduction de la délibération sur le complément indemnitaire exceptionnel ;

- la valorisation de l'exercice de fonctions de niveau supérieur au grade détenu ;
- le maintien dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire pour certains congés ;
- l'instauration d'une indemnité compensatrice pour maintenir le montant de régime indemnitaire dans certains cas.

Il est précisé que ce nouveau régime indemnitaire, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, concerne l'ensemble des agents publics stagiaires, titulaires ou contractuels.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1<sup>e</sup> commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Si aucune observation n'est formulée, je sou mets ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget primitif des ressources humaines 2020

## Rapport n° I-7

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Les crédits à prévoir en termes de masse salariale et de frais de personnel à inscrire au budget primitif pour l'année 2020, qui fera éventuellement l'objet de réajustements lors de décisions modificatives, s'élèvent à :

- en dépenses de fonctionnement : 40 565 000 euros ;
- en recettes de fonctionnement : 700 000 euros.

Ces propositions relatives aux dépenses en matière de personnel appellent de ma part les précisions suivantes :

- Pour la rémunération du personnel (hors assistants familiaux), le présent budget tient compte notamment :
  - o de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire ;
  - o de l'estimation de l'incidence budgétaire des promotions internes, des avancements de grade et d'échelon ;
  - o de l'évolution des dispositions relatives au traitement indiciaire versé aux agents contractuels (prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent sur des missions de même nature du grade auquel ils sont nommés sur postes permanents, et de la grille indiciaire en vigueur à la date de nomination pour tous les contrats).
- Les frais de formation recouvrent notamment :
  - o les dépenses liées au compte personnel de formation des agents ;
  - o les frais de repas dont le taux forfaitaire est modifié à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

S'agissant des conditions d'utilisation des véhicules de service et de fonction, les dispositions prises dans la délibération de la commission permanente en date du 8 février 2019 sont reconduites à l'identique pour l'année 2020.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui

a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1<sup>e</sup> commission qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je ne constate aucune demande d'intervention. Je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## Budget primitif 2020 – Moyens généraux

### Rapport n° I-8

**M. Jean-Michel RABIET** : J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2020 relatif aux moyens généraux du conseil départemental. Le budget des moyens généraux regroupe les services de la direction des finances et du secrétariat général, et plus précisément les services finances, juridique-documentation et intendance.

L'ensemble de ces services assurent des missions d'intérêt général pour la collectivité et d'assistance et de conseils aux différentes directions opérationnelles. Ces services supports ou interfaces sont essentiels au fonctionnement quotidien du Département et garants d'une sécurité financière, juridique et de moyens et services techniques adaptés aux besoins des politiques départementales mises en œuvre.

Pour l'essentiel, le budget de fonctionnement de l'année 2020 des moyens généraux soumis à votre approbation s'établit à 5,407 millions d'euros, dont 49 000 euros pour la documentation, 101 000 euros pour des frais juridiques, 2,267 millions d'euros pour les charges générales d'intendance et 2,990 millions d'euros pour des dépenses à caractère financier dont 0,380 million d'euros pour les intérêts de la dette et 1,975 millions d'euros de contribution de la collectivité aux fonds de péréquation.

Il est à souligner que le budget des moyens généraux est stable depuis plusieurs années, bien que certaines dépenses (contrats de maintenance, fluides, contrats d'assurance) augmentent à un rythme supérieur au taux d'inflation calculé par l'INSEE.

En section d'investissement, les crédits proposés au vote s'établissent à 6,515 millions d'euros dont 6,1 millions d'euros au titre du remboursement du capital de la dette et 380 000 euros pour les équipements matériels et mobiliers relevant du service intendance dont 250 000 euros pour le renouvellement de photocopieurs.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>e</sup> commission le 25 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Le vote est ouvert, si aucune remarque n'est formulée.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**Contribution 2020 au fonctionnement du  
Service départemental d'incendie et de secours  
et fonds de concours aux travaux de casernement**

**Rapport n° I-9**

**M. Jean-Michel RABIET** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux concours attribués au service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice budgétaire 2020.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration du SDIS fixe, chaque année, les modalités de calcul des contributions financières dues par les collectivités et, notamment, celle du Département nécessaires à l'équilibre de son budget.

Depuis la loi du 27 février 2002, la contribution des communes et EPCI ne peut excéder le montant de l'année précédente augmenté de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2020, le Conseil d'administration du SDIS a décidé de retenir le résultat de cette indexation ressortant à + 1,10 %, ce qui portera la contribution du contingent des communes et EPCI à 8,017 millions d'euros, en hausse de 87 000 euros par rapport à l'année dernière.

La contribution du Département est, quant à elle, fixée en fonction de l'évolution des ressources et charges prévisibles du budget du SDIS prenant en considération le niveau attendu des contributions communales et intercommunales. La contribution départementale permet ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire du SDIS, positionnant le Département comme un financeur de dernier ressort de cet établissement public.

En contrepartie de cette garantie de financeur de dernier ressort et du contexte budgétaire contraint imposé par l'Etat, le Conseil départemental attend du SDIS la poursuite d'une gestion rigoureuse et maîtrisée de son budget en s'appuyant notamment sur la convention de mutualisation avec le Département afin d'engager toutes les actions de synergie possibles.

Aussi, compte tenu du niveau des contributions communales et intercommunales arrêtées par le SDIS lors de son Conseil d'administration du 29 octobre 2019 pour l'exercice 2020, mais aussi de la poursuite d'une gestion rigoureuse des moyens généraux et opérationnels, la contribution financière du Département serait fixée à 6 100 000 euros. Pour mémoire, la contribution votée au budget primitif de l'année 2019 s'était établie à 5,8 millions d'euros et a été

portée à 6,050 millions d'euros lors de la décision modificative d'octobre 2019.

Enfin, dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le Conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de 1 500 000 euros est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2020. Conformément aux orientations budgétaires du SDIS, le soutien financier du Département concernera quelques opérations majeures relatives aux centres d'intervention et de secours de Saint-Dizier, Longeau, Colombey-les-Deux-Eglises, Prauthoy et Bayard-sur-Marne.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>e</sup> commission le 25 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci.

**M. André NOIROT** : Le SDIS est d'actualité. Je souhaiterais effectuer un rappel, sans vouloir ajouter de l'huile sur le feu. Je vous remercie, M. le Président, d'avoir accepté de recevoir les organisations syndicales ce matin. Il me semble que nous avons trouvé un accord. Nous avons répondu en partie à leurs préoccupations.

Un des deux points essentiels portait sur la participation du SDIS à la mutuelle du personnel, évaluée à 40 000 ou 50 000 euros. Vous vous êtes engagé à proposer à l'assemblée départementale, dans le cadre d'une DM, ce financement, qui sera affiné. Les organisations syndicales ont apprécié ce geste du Département. L'autre point portait sur une sollicitation en termes d'emploi. Les représentants reçus souhaiteraient une augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels, le volontariat ayant ses limites. Nous travaillons sur ce point depuis un certain temps dans le cadre du règlement opérationnel. Il convient aussi d'adapter le personnel en fonction des actions à mener. Une réflexion est en cours, mais elle n'a pas encore conduit à arrêter une position. Nous nous sommes donc engagés à fixer un calendrier avec le directeur, permettant d'organiser un large débat avec les organisations professionnelles. Il me semble que ces deux avancées ont été appréciées par les organisations présentes.

Je constate, concernant le budget, que le Conseil départemental a fourni un nouvel effort, avec une augmentation de 50 000 euros. Contrairement aux propos tenus, les interventions de 2019 sont pour l'instant en diminution par rapport à 2018. Il s'agit toutefois d'une donnée que nous ne maîtrisons pas, ce qui complique la question du budget du SDIS. Par exemple, de nombreuses inondations ont eu lieu en 2018.

Je remercie tous mes collègues pour leur soutien à l'occasion d'un passage assez

difficile pour moi, mardi dernier, lors du Conseil d'administration. J'avais pourtant essayé de faire le nécessaire, puisque j'avais également reçu les organisations syndicales en début de Conseil d'administration. Je leur ai répondu au mieux et sans agressivité. Je leur ai indiqué que ma porte était toujours ouverte, et que je participais largement au dialogue social au sein du SDIS. Il est vrai que lorsque je suis sorti, j'ai effectué un geste que je regrette aujourd'hui. Je m'en excuse. Cependant, j'avais avant cela reçu des insultes de leur part. Je remercie aussi notre Président qui a rappelé aux organisations syndicales qu'il m'accordait tout son soutien.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous étions pour l'instant épargnés par le mouvement national. Un événement départemental s'est produit. Nous avons entendu parler cette semaine du mouvement des sapeurs-pompiers, mais il s'agit d'un mouvement national qui perdure dans certains départements depuis plus d'un an. J'ai donc effectivement souhaité que nous puissions discuter rapidement avec les pompiers, afin d'éviter des images de pompiers jouant avec le feu ou utilisant les sirènes à mauvais escient. Le Président du SDIS et moi avons donc souhaité discuter avec leurs représentants. Nous leur avons effectivement proposé de prendre en charge partiellement la mutuelle prévoyance. La proposition doit encore être chiffrée. Nous en échangerons, car cette proposition engendrera un coût.

Les sapeurs-pompiers ont estimé que les dépenses allouées au fonctionnement des SDIS devraient être retraitées dans le Pacte de Cahors. Cela est vrai. La protection des personnes relève bien du champ régalién. Lorsque les sapeurs-pompiers nous demandent d'augmenter notre concours au fonctionnement du SDIS, nous pourrions donc aussi exiger que ces dépenses soient retraitées dans le cadre du Pacte de Cahors. Nous avons renouvelé notre confiance aux sapeurs-pompiers. Je ne souhaite pas non plus que se produisent des tensions entre les pompiers volontaires et les pompiers professionnels, qui exercent le même métier. Le dialogue est donc renoué. Il appartient ensuite au Président et au directeur du SDIS d'initier une nouvelle démarche. Nous n'irons pas plus loin en ce qui nous concerne. J'ai renouvelé toute ma confiance à André NOIROT, car il est un grand Président de SDIS, et qu'aucun de nous ne pourrait agir mieux que lui. La situation devrait désormais rentrer dans l'ordre. Les discussions doivent perdurer afin de trouver des solutions, et nous devrions ne plus voir ces images que tout le monde regrette. Les Haut-Marnais sont très attachés à leurs pompiers. Le pays est déjà très bouleversé, notamment par la réforme des retraites. N'en rajoutons pas.

**M. Nicolas FUERTES** : Nous réaffirmons, nous aussi, notre soutien au Président du Conseil d'administration du SDIS. Nous sommes très heureux que tout le monde sorte grandi de cette journée. Merci à vous d'avoir reçu et écouté cette délégation. Merci au Président du SDIS d'avoir reçu et écouté, pour la deuxième fois de la semaine, ces représentants. Il a les même

entendus, pour ce qui relève de notre Département.

**M. Jean-Michel RABIET** : Le responsable des pompiers a indiqué que nous percevions la taxe sur les assurances, qui nous permet de payer notre contribution au SDIS. Je précise que cette taxe ne nous permet de verser qu'une partie de notre contribution au SDIS. La somme supplémentaire versée constitue donc un réel effort du Département.

**M. le PRÉSIDENT** : J'ai rappelé que la TSCA avait évolué entre 2005 et 2019 de 1,058 million d'euros, tandis que notre contribution au SDIS avait évolué à hauteur de presque 1,3 million d'euros. Même s'il n'est pas possible de comparer les départements, j'ai aussi rappelé que la moyenne des départements s'élevait à 66,41 euros par habitant. Notre moyenne s'élève à 71,43 euros par habitant. Cela nous donne tout de même à voir une tendance.

Les pompiers demandaient aussi des réponses sur cette taxe touchée par les Départements. Nous leur avons donc répondu, en démontrant que nous leur reversions la totalité de cette taxe et que nous ajoutions un complément.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : Je souligne que les communes participent également, à hauteur de 50 000 euros pour Châteauvillain, ce qui n'est pas négligeable. Nous sommes donc tous solidaires.

**M. le PRÉSIDENT** : Si personne d'autre ne souhaite intervenir, le vote est ouvert.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Projet Animal'Explora – Budget primitif 2020

## Rapport n° I-10

**M. Jean-Michel RABIET** : Lors de notre séance de commission permanente du 12 juillet 2019, nous avons approuvé la poursuite du projet Animal'Explora, profondément repensé sous le contrôle du comité de pilotage mis en place en octobre 2018 et présidé par notre collègue Bernard GENDROT.

Le projet conserve l'esprit qui animait les précédentes réflexions : une situation dans l'écrin unique et préservé du parc aux daims de Châteauvillain, le respect de l'environnement en mettant en valeur la vallée de l'Aujon et en s'intégrant parfaitement dans les aménagements déjà réalisés.

Animal'Explora constituera un produit d'appel qui attirera des partenaires privés capables d'investir dans une résidence hôtelière de qualité, notamment pour accueillir les visiteurs du parc national, afin de porter le projet à un haut niveau d'excellence et de performance.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, la collectivité sera accompagnée par une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage dotée d'un large panel de compétences, administratives, techniques, juridiques, économiques, financières et fiscales, dont la première mission sera de consolider le montage juridique permettant de construire et d'exploiter Animal'Explora. Il vous est donc proposé de créer une autorisation de programme spécifique pour un montant de 380 000 euros .

Pour 2020, il vous est proposé d'inscrire au budget principal 350 000 euros en dépenses d'investissement pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la communication autour du projet. Pour assurer les travaux d'entretien et de sécurisation du parc aux daims, le Président vous propose également d'inscrire 47 800 euros en dépenses de fonctionnement et 410 000 euros en dépenses d'investissement. 10 000 euros seront inscrits en recettes de fonctionnement, correspondant aux ventes de bois et des produits issus de la régulation de la population de daims. Enfin, le Président vous propose d'inscrire des crédits au budget annexe (150 000 euros en dépenses d'investissement et 150 000 euros en recettes d'investissement) qui permettront de solder les anciens marchés. Le budget annexe sera clôturé lorsque les dépenses liées à ces marchés seront totalement exécutées.

Monsieur le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la 1<sup>e</sup> commission, lors de sa réunion du

25 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : J'ai lu dans la presse quotidienne haut-marnaise que Thomas CORVASCE, qui avait travaillé sur le projet Animal'Explora, quittait ses fonctions. Je souhaite à nouveau le remercier pour avoir pensé un projet plus moderne et plus adapté à la demande touristique actuelle. J'imagine que Bernard GENDROT continuera de suivre ce projet au niveau politique.

**M. le PRÉSIDENT** : Oui.

**M. Bruno SIDO** : Qui va désormais suivre ce projet au niveau administratif et en termes de communication ?

**M. le PRÉSIDENT** : Cela est inscrit dans un rapport à suivre. Dans le cadre de la convention avec la Maison départementale du tourisme, Thomas CORVASCE sera mis à disposition, pour demeurer la référence du Département concernant Animal'Explora. Cette convention le précise, comme vous le constaterez en commission permanente.

**M. Bruno SIDO** : Je m'en réjouis.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : Je rappelle que les daims sont encore plus d'une centaine. Je n'ai pas le temps de lire toute la presse locale, mais il semblerait qu'il y aurait été annoncé qu'il n'en restait qu'une trentaine. Ils sont en réalité au moins 130.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous le confirme. Ils sont presque 140. Une campagne de régulation est en cours. Les daims sont parqués. Ils ne peuvent plus se promener librement dans l'ensemble du parc. Des arbres tombent régulièrement sur les clôtures. Certains daims se trouvent à l'extérieur du parc, et peuvent se promener dans les rues de Châteauvillain. Nous en faisons régulièrement rentrer dans le parc.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : Il semble que certains Castelvillanois se disent prêts à réaliser des entailles dans le grillage. Il convient donc de réaffirmer haut et fort que le parc comprend toujours le même nombre de daims.

**M. le PRÉSIDENT** : Le sujet est soumis à un plan de chasse, régulé et contrôlé. Le parc comprend effectivement encore près de 140 daims.

Le vote est ouvert sur ce rapport.

**VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Nicolas CONVOLTE, Laurence  
ROBERT-DEHAULT)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Récapitulatif des autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

## Rapport n° I-11

**M. Stéphane MARTINELLI** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées ou modifiées lors du vote du budget primitif 2020.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire. Il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du Code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif.

Il vous est ainsi proposé la création de dix nouvelles autorisations de programme pour un montant global de 20 996 400 euros et quatre autorisations d'engagement pour un montant global de 1 420 000 euros, avec une inscription de 2 175 000 euros de crédits de paiement sur l'exercice 2020.

Il vous est également proposé la modification de quatre autorisations de programme pour un montant total de 2 685 000 euros.

Enfin, une annexe au rapport vous présentait l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment voté et ventilé par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>er</sup> commission le 25 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : Quelle est la différence exacte entre une autorisation de programme, une autorisation d'engagement et des crédits de paiement ?

**M. le PRÉSIDENT** : L'autorisation de programme correspond à de l'investissement. L'autorisation d'engagement correspond à du fonctionnement. En l'absence d'autres questions, je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Le rapport I-12 et la DM 5 seront votés par la suite. Nous pouvons aborder les rapports de la II<sup>e</sup> commission.

# Attractivité des territoires et communication

## Rapport n° II-1

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Le rapport sur le budget primitif 2020 de l'attractivité des territoires et de la communication se décompose en trois volets principaux. La valorisation de l'action départementale correspond à un montant de 462 000 euros, soit une baisse de 5 000 euros par rapport à l'année précédente. La campagne de notoriété correspond à une somme de 300 000 euros, comme en 2019. Le CVB52 correspond à 220 000 euros, une somme équivalente à 2019. Suite au débat d'orientation budgétaire, une décision modificative vous proposera de renforcer certaines actions dans le domaine de la communication.

En ce qui concerne la communication de la collectivité, afin de valoriser les politiques votées par l'Assemblée départementale, nous disposons du magazine *Haute-Marne* (ancien *Ligne directe*) distribué chaque trimestre, et d'insertions presse dans les journaux locaux (*Journal de la Haute-Marne, La Voix de la Haute-Marne, L'Affranchi*) dédiées aux événements des sites et services culturels du Département et à l'actualité de la collectivité comme la VH. Il convient surtout d'améliorer la lisibilité du Département sur les bâtiments et sur les services du Conseil départemental. Par ailleurs, le Département a relancé la campagne sur ses compétences à partir d'affichages grand format ou d'encarts presse. L'année 2020 marquera le 230<sup>e</sup> anniversaire de la création des départements, ce qui constituera aussi une occasion de rappeler leur rôle et leurs compétences.

Le service communication orchestre la communication des différents services de la collectivité à partir d'une image cohérente, moderne et dynamique du Département et d'une charte graphique commune déclinée sur tous les supports utilisés. Le service communication intervient comme « service ressources » : il assure la création de l'ensemble des supports de communication en partenariat avec les différents services. Par exemple, en 2020, il accompagnera le déploiement d'Agrilocal 52.

Par ailleurs, toutes les commissions connaissent un jour un besoin de communication. Il convient alors de prendre en contact en amont avec le service communication, dont le budget n'est pas extensible.

Le deuxième volet concerne la campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne, à destination d'une première cible que sous les Franciliens, au moyen d'une marque de territoire de plus en plus connue et utilisée. Depuis 2016, la Haute-Marne s'affiche à Paris, dans le

métro, sur un panoramique de 270 mètres carrés en gare de l'Est, ou sur 310 entrées de métro dans Paris intra-muros. Le concept se décline sur différents supports de communication : des insertions en presse magazine ciblée sur le thème de « Quittez Paris » (*L'Express, Capital, Management, Le Point, etc.*), de campagnes digitales, de voyages presse, et de salons professionnels. Il est notamment question du salon professionnel du travail et de la mobilité. En plus de la CCI et des Agglomérations de Chaumont et Saint-Dizier, le PETR du Pays de Langres, Pôle emploi et Action Logement participeront au stand en 2020. L'objectif est de créer une sorte de salon virtuel qui permettra de mettre directement en relation les candidats avec les entreprises ou les collectivités. Action Logement pourra répondre à leurs questions concernant le logement et l'immobilier. Notre participation au salon international de l'agriculture sera reconduite. Nous avons rencontré un succès à Paris et auprès des Haut-Marnais. Cette opération a pu se réaliser grâce au soutien financier du GIP Haute-Marne, car elle n'était pas prévue dans le budget 2019 de la communication.

Les Haut-Marnais constituent notre deuxième cible, au travers du réseau ambassadeurs et du concours départemental « Les idées inspirées », qui a fait émerger environ 80 projets. Une soirée a été dédiée à la récompense des lauréats.

L'enjeu de cette campagne est d'inverser la courbe démographique, ce qui est un objectif ambitieux et de long terme. Il s'agit d'attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants, et de valoriser, auprès des Hauts-Marnais, les atouts de leur territoire, afin qu'ils en soient les premiers ambassadeurs.

En parallèle, en 2019, la déclinaison touristique de la marque de territoire a été engagée avec la Maison départementale du tourisme pour un déploiement en 2020.

Cette démarche n'est efficace que si elle s'inscrit dans le temps et si elle rencontre un véritable écho sur le territoire. Aussi, il vous est proposé de reconduire en 2020 cette campagne de notoriété et d'attractivité, notamment par une seconde participation au salon international de l'agriculture, de nouveaux voyages presse thématiques, la participation à un salon professionnel, la communication digitale, et une deuxième édition du concours « Les idées inspirées de la Haute-Marne ». Il serait également nécessaire de faire évoluer le concept publicitaire.

Une réunion s'est tenue hier au Syndicat mixte du Pays de Chaumont. Elle portait sur la programmation des projets LEADER. De beaux projets, très bien présentés, ont été soumis, ce qui constituait une première source de satisfaction. Par ailleurs, ces projets étaient portés par des personnes assez jeunes, dont certains revenaient en Haute-Marne, leur département d'origine,

pour développer leur projet. Presque tous les projets présentés reprenaient spontanément la marque de territoire. Ils anticipaient également sur les actions fortes développées dans le département, dont le parc national nouvellement ouvert et la relance du projet Animal'Explora. Cela marque une confiance dans ces actions de la part de ces porteurs de projets prêts à prendre des risques. Les projets en question étaient en effet assez lourds financièrement.

Comme l'a annoncé M. le Président, en 2020, il serait souhaitable d'augmenter la visibilité de la Haute-Marne à l'extérieur comme à l'intérieur du département en prévoyant le déploiement d'une phase 2 de communication, qui pourrait comprendre la mise en place d'une enquête quantitative pour mesurer la perception de la Haute-Marne par ses habitants et ajuster la communication sur la cible haut-marnaise en fonction des résultats de l'étude. Concernant la cible parisienne, la Haute-Marne pourrait renforcer sa présence dans les médias tels que l'affichage et la presse magazine, et organiser des événements spécifiques à Paris avec un partenaire web sur le thème de « Paris, je te quitte ».

La troisième partie est consacrée au CVB 52. Depuis la saison 2012-2013, le CVB 52 évolue à un très bon niveau, avec une visibilité médiatique croissante. Le club participe au développement de la notoriété de la Haute-Marne. Il est proposé de reconduire en 2020 pour ce volet la même somme qu'en 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II<sup>e</sup> commission le 2 décembre 2019.

**M. Nicolas FUERTES** : Merci, Madame NÉDÉLEC, d'avoir précisé le renouvellement du concours des idées inspirées. Cette initiative est très positive pour promouvoir entre Hauts-Marnais l'image de notre département, comme toutes les autres initiatives. Je vous félicite aussi pour le choix de la période de la campagne d'affichage en gare de l'Est et dans le métro, en novembre, et non en décembre.

**M. le PRÉSIDENT** : Concernant le monde du sport, nous disposons désormais d'une vision du futur kimono d'Axel CLERGET. Vous pourrez constater que figurent sur ce kimono la France et notre Département.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je suis ravie de ces multiples projets sur notre territoire, grâce au parc national et à Animal'Explora. Je suis toutefois aussi inquiète. J'espère que les restrictions de la loi ALUR ne freineront pas nos projets. Avec le SRADDET, le SCOT et le PLUi, nous subissons de nombreuses restrictions. Nous ne parviendrons pas à faire progresser certains projets. Nous devons donc faire preuve de vigilance. Mon propos s'adresse surtout aux

parlementaires. Il semble important de faire modifier la loi ALUR, afin de disposer de davantage de possibilités de développer des projets.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Je remercie Anne-Marie NÉDÉLEC d'évoquer le comité de programmation LEADER qui s'est tenu hier soir. Je rappelle que des élus y participent, mais que ce comité est majoritairement composé de la société civile. Les projets étaient effectivement de grande qualité, et ont été très bien présentés. Ces porteurs de projet sont venus ou revenus en Haute-Marne. Ce comité de programmation était très particulier, car il se tenait après presque trois ans de morosité, dus à une gestion française du programme LEADER défailante. Nous n'avons donc pas pu communiquer sur le programme durant trois ans. Hier soir, plus de 350 000 euros ont été affectés à ces projets. Ces sommes permettront aux porteurs de projet de déployer leur projet. Tous ces projets concernaient l'hébergement ou la restauration, domaine dans lequel notre département connaît parfois des difficultés.

Concernant la réflexion de Mme Yvette ROSSIGNEUX, je confirme qu'il existe plusieurs strates de documents de planification. Le SRADDET constitue la strate régionale. Il doit naturellement se mettre en conformité avec le Code de l'urbanisme. S'agissant du SCOT, nous disposons d'autres options qu'une mise en conformité avec le SRADDET. Nous pouvons veiller à répondre aux exigences du SRADDET tout en veillant à une répartition territoriale qui fasse l'objet d'une concertation et d'un consensus. Le sujet n'est d'ailleurs pas propre au territoire des Trois Forêts. Les réflexions seront menées de la même manière dans l'agglomération de Chaumont ou à Meuse-Rognon. Nous aimerions disposer de davantage de possibilités. L'enquête publique sur le sujet vient de s'achever. Nous sommes très ennuyés par l'avis de l'Autorité environnementale. Cet avis indique que pour le territoire centre haut-marnais du Pays de Chaumont, il convient de ne plus produire de logements neufs qui consommeraient du foncier. Cela revient à nous demander de figer le territoire. Ce n'est pas ce qui figure dans le SCOT. Il reste néanmoins à savoir ce que les commissaires-enquêteurs auront entendu des uns et des autres sur ce dossier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Si vous n'avez pas de demande d'intervention, je soumetts ce rapport au vote.

#### **VOTE**

Pour :	32		
Contre :	0		
Abstentions :	2	(Nicolas CONVOLTE,	Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget primitif 2020 – voirie départementale

## Rapport n° III-1

**M. Paul FOURNIÉ** : Je vous présente une délibération qui porte sur le plus important budget d'investissement du Conseil départemental, soit plus de 17 millions d'euros pour la voirie départementale. Je vais vous présenter les principales évolutions par rapport à 2019.

Les dépenses de fonctionnement, de 6 408 600 euros, connaissent une baisse de plus de 600 000 euros. En effet, une ligne budgétaire est passée du fonctionnement à l'investissement. Cela permet de faire diminuer fortement le budget de fonctionnement, avec un service demeurant strictement identique.

3 672 000 euros seront affectés aux travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des dépendances et des équipements de la route. Il s'agit d'un budget presque constant, hormis le transfert des 600 000 euros. 605 000 euros seront affectés à l'entretien des véhicules, des engins et autres matériels, comme en 2019.

Pour la viabilisation des routes en période hivernale, nous nous sommes basés sur les chiffres de l'année dernière, avec un montant de 905 000 euros. Il s'agit de l'un des budgets de fonctionnement les plus importants du Département. Les prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises sont précisées. Dans les routes difficiles d'accès, il apparaît en effet plus rentable de recourir à ces prestations, pour un total de 250 000 euros (110 000 euros pour les agriculteurs et 144 000 euros pour les entreprises).

Les autres dépenses de fonctionnement atteignent 1,2 million d'euros, dont l'achat de carburant pour le SDIS et l'agglomération de Chaumont. Ces sommes sont ensuite facturées.

Les dépenses d'investissement constituent l'essentiel du budget, avec 17 733 800 euros, dont 14 millions d'euros d'intervention sur le patrimoine en fonction du schéma directeur routier départemental voté. 1,3 million d'euros sont consacrés aux opérations de sécurité. Il s'agit des aides que le Département peut apporter aux communes pour des aménagements routiers améliorant la sécurité des usagers. Cette aide porte sur plusieurs traversées d'agglomérations, réalisées en assistance à maîtrise d'ouvrage avec des communes (aménagement de la traverse de Donjeux, Bologne et Vignory). Une ligne est aussi prévue pour des aménagements en lien avec le passage à 90 kilomètres-heure. Quelques études sont programmées, concernant des aménagements de carrefours ou de ronds-points : échangeur

autoroutier de Montigny-le-Roi, « Y » entre la RD 417 et la RD 74 à Is-en-Bassigny (40 000 euros), et l'aménagement du carrefour de la Croix Coquillon à Chaumont.

8 740 000 euros sont destinés aux chaussées, comme en 2019. Ces investissements courants sont programmés suivant un schéma. 3 500 000 euros sont destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art. De nombreux ponts ont été refaits. D'autres seront refaits. Il existe un système de bascule entre les études et la réalisation des travaux.

525 000 euros sont prévus pour le renouvellement de la signalisation verticale et touristique et des équipements de sécurité.

110 000 euros sont prévus pour les études topographiques et les acquisitions foncières, comme en 2019. 2 361 800 euros sont destinés à l'acquisition ou au renouvellement de petit matériel, de véhicules et d'engins.

Le contrat de développement de territoire représente 750 000 euros, avec notamment la troisième phase de la traversée de Thonnance-lès-Joinville. Ce projet s'était heurté à des problèmes de propriété pour l'eau passant sous la chaussée.

100 000 euros d'études sont budgétés pour l'itinéraire cyclable partagé le long du canal « Entre Champagne et Bourgogne ». Il a été décidé lors de l'avant-dernier séminaire qu'il s'agissait de la colonne vertébrale touristique du département. Des autorisations de programme de plus de 7 millions d'euros ont été votées pour la période 2020-2027. Le projet doit néanmoins commencer par une phase d'étude.

Enfin, des parkings de covoiturage au niveau des échangeurs autoroutiers sont prévus. Le covoiturage devient une norme pour nos habitants. Un des premiers parkings sera construit à Sémoutiers. Cette AP correspond à 350 000 euros.

Je tiens par ailleurs à saluer le beau travail réalisé par le service communication et le cabinet du Président pour la soirée avec AP2R et le PETR de Langres, à l'occasion de la présentation de tous les panneaux qui seront posés sur l'A5 et l'A31. 20 000 véhicules circulent chaque jour sur l'A5. 30 000 véhicules circulent chaque jour sur l'A31. Cet axe est donc vital. Il permettra une communication touristique de très grande ampleur. Le travail réalisé a été unanimement apprécié par toutes les personnes présentes. Le travail des graphistes Tino et Zoé est très partagé sur internet et sur les réseaux sociaux. Il est parvenu à montrer de manière originale et parlante les atouts de notre territoire. Il s'agit d'un travail exemplaire, même s'il ne

s'agit pas du sujet de cette délibération. Le travail de pose de panneaux durant le premier semestre 2020 permettra de donner une nouvelle image du département.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement pour 2020 s'établissent à 3,2 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement augmentent de 152 000 euros, pour atteindre à 646 000 euros, car les droits d'occupation des sols augmenteront. Les ventes de sel aux communes et au SDIS intègrent ces recettes de fonctionnement. Les recettes d'investissement concernent notamment le GIP Haute-Marne, des subventions de l'Etat et des communes, d'AP2R et de VNF, à 2 566 000 euros. Les systèmes automatiques de contrôle et de sanction ont été évalués à 600 000 euros.

600 000 euros d'opération d'ordre correspondent à un simple transfert de dépenses de fonctionnement en lien avec la réalisation en régie de travaux d'investissement.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement recouvrent 6,4 millions d'euros. Les dépenses d'investissement correspondent à 17,7 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 646 000 euros. Les recettes d'investissement correspondent à 2,5 millions d'euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 18 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : M. le Président, comme vous me l'aviez demandé, j'ai déposé une question écrite relative à l'avenir des nationales, afin de connaître la position du gouvernement actuel. Selon des rumeurs, il voulait s'en séparer, au profit des régions ou des départements. Je souhaite que la ministre me réponde que le gouvernement conserve l'entretien des routes nationales. Néanmoins, si le gouvernement décide de s'en séparer, j'espère qu'il les confiera aux départements, avec obligation pour les régions de cofinancer les travaux nécessaires. Je ne sais pas si la ministre me répondra. En effet, toutes les questions écrites adressées au ministre deviennent caduques lorsque le gouvernement tombe.

Cette autre colonne vertébrale qu'est la RN 67 coûte très cher en entretien. Or son état est très dégradé sur presque toute sa longueur. D'ailleurs, cette route devrait être aménagée en deux fois deux voies sur toute sa longueur. La petite section de la RN 67 allant du rond-point du viaduc à l'entrée de l'autoroute Semoutiers a été conçue et réalisée selon les normes d'une route départementale. Depuis que l'autoroute a ouvert à Semoutiers, les poids lourds passent sur cette route, ce qui entraîne une dégradation accélérée. L'Etat ne parvient pas à entretenir cette section d'une dizaine de kilomètres, par manque de moyens. La question est donc très grave. Je souhaite

que le Département ne réclame pas de récupérer la nationale. Nous nous étions battus à l'époque pour démontrer que la RN 67 constituait une route de grand transit pour les poids lourds. Cela signifie que l'origine des poids lourds y circulant est extrarégionale dans les deux sens. Cette étude était cofinancée par l'Etat et le Département. Les services de l'Etat ont réalisé l'étude. L'Etat n'a donc pas pu en contester les résultats.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, M. le Sénateur, d'avoir posé cette question. Nous sommes effectivement interrogés par l'ADF sur la position que nous adopterions en cas de nouvel acte de décentralisation. Je ne partage pas entièrement votre position. Avant de nous positionner en faveur ou en défaveur d'un transfert, il nous faut connaître les conditions de ce transfert. Sur ces anciennes ou actuelles routes nationales qui constituent des axes structurants, la Région doit effectivement prendre toute sa part, selon l'esprit des routes d'intérêt régional, comme évoqué régulièrement par la Région Grand Est. Ma position n'est aujourd'hui pas tranchée, mais il convient d'étudier ce qui nous sera proposé. J'y suis plutôt favorable si les conditions nous sont favorables. En effet, avec un transfert, nous aurions ce dossier en main et pourrions progresser comme nous le souhaitons. Il s'agit bien de la colonne vertébrale du département, sur laquelle nous continuerons de rouler à 80 kilomètres-heure, car la décision appartient à l'Etat. Les Hauts-Marnais confondent d'ailleurs souvent les routes nationales et les routes départementales. Ils nous font souvent part de la dégradation de la RN 67. Nous leur expliquons qu'elle ne nous appartient pas.

**M. Bruno SIDO** : Je n'identifie pas de point de divergence entre nous, M. le Président. Je suis d'accord avec vous. Vous savez comment se déroulent les transferts. La moyenne annuelle des dépenses des cinq dernières années est prise en compte. Dans la mesure où l'Etat ne réalise aucune dépense pour ces routes, nous ne percevons rien. Nous ne pourrions donc pas nous-mêmes entretenir la RN 67. Un certain nombre d'entre nous ont vécu la décentralisation RAFFARIN. Nous avons été dupés. Une décentralisation avait d'ailleurs auparavant concerné la RD 60, qui passe à Bures, et la RN 67A, qui va de Donjeux à Rimaucourt. Nous avons été dupés, comme pour les collègues. Nous sommes perdants, dès qu'une décentralisation est mise en place.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous sommes rarement gagnants lorsque nous négocions avec l'Etat.

**M. Bruno SIDO** : Nous sommes tout à fait d'accord.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous y travaillerons. Je ne souhaitais pas fermer la porte. Dans un premier temps, j'ai entendu que la Région s'intéressait à ces routes nationales, alors qu'elle ne

dispose ni des moyens humains ni de la compétence. Je doute aussi qu'elle dispose du budget correspondant. J'ai donc souhaité réagir vivement. J'ai transmis ma position favorable à l'ADF, sous réserve que les conditions nous le permettent.

**M. Luc HISPART** : Je considère que cette route nationale, colonne vertébrale, revienne au Département. En matière de routes, le Département a en effet largement démontré ses compétences. Aujourd'hui, il est vrai que la population se demande pourquoi le Département n'entretient pas cette route dégradée. En outre, cela renforcerait aussi les compétences et l'existence même du Département dans notre région.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je partage pour une très grande part vos propos, M. HISPART. En l'absence d'autres demandes d'intervention, je déclare le vote sur ce rapport ouvert.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Nous pouvons aborder un dernier rapport avant la pause. Je donne la parole à M. GENDROT.

# Budget Primitif 2020 – Infrastructures numérique

## Rapport n° III-2

**M. Bernard GENDROT** : Le réseau Haute-Marne Numérique (HMN), construit de 2011 à 2017, compte 2 000 kilomètres d'infrastructures optiques souterraines. Il permet à l'ensemble des usagers de la zone d'initiative publique de disposer de débits allant jusqu'à 100 mégabits et de la télévision par internet sans parabole.

Les pylônes de téléphonie mobile sont aujourd'hui tous « adductés » au réseau HMN et permettent aux opérateurs qui le souhaitent de fibrer leurs équipements. Cette situation leur permet de déployer facilement la 4G (internet mobile à haut débit).

Jusqu'en 2052, les infrastructures HMN seront utilisées par Losange, opérateur chargé par la Région Grand Est de déployer et d'exploiter le futur réseau « tout fibre optique » (Ftth).

Ainsi, depuis 2019 et jusqu'en 2023, de nombreux contrats de location de fibres optiques ou de fourreaux sont et seront établis avec Losange. L'objectif est de s'appuyer sur le réseau public existant pour desservir les futurs centraux optiques et équipements du réseau Ftth qui seront construits.

Dorénavant, les missions du service Haute-Marne Numérique seront principalement axées sur la commercialisation et l'exploitation/maintenance du réseau existant. Ce réseau supporte actuellement 500 contrats « opérateurs ». D'ici cinq ans, la majorité des services de téléphonie fixe et mobile et internet transiteront par le réseau HMN.

Le présent rapport vous propose des crédits pour la totalité de l'année 2020. Néanmoins, il vous sera soumis dans le courant de l'année un rapport pour la création d'une structure dédiée à l'exploitation du réseau HMN. En effet, Monsieur le Président souhaite trouver la structure juridique la plus adaptée permettant de répondre aux enjeux à venir que représentent notamment la commercialisation et le suivi d'environ 487 contrats, la maintenance du réseau et la gestion des délais de rétablissement des pannes.

Les propositions budgétaires qui vous sont présentées pour 2020 représentent un montant total de :

- 381 700 euros en dépenses de fonctionnement, principalement pour la maintenance du réseau et la consommation d'électricité des 209 sites d'hébergement ;

- 2 480 000 euros en dépenses d'investissement, dont :
  - o 50 000 euros permettant d'accéder, au travers d'une entreprise spécialisée, à des outils de mesures de réception destinés à dresser, par opérateur, un état des lieux précis de la couverture de téléphonie mobile voix et données. Ces outils permettront d'identifier précisément les zones fragilisées du Département pour proposer la construction de nouveaux sites ;
  - o 300 000 euros pour la desserte optique des entreprises et des points hauts de téléphonie mobile ;
  - o 600 000 euros pour la réalisation de points de coupure permettant de séparer le réseau HMN du futur réseau FttH ;
  - o 1 500 000 euros pour le déploiement du réseau FttH, dont la Région Grand Est assure la maîtrise d'ouvrage pour sept départements (Ardennes, Aube, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Haute-Marne) ;
  - o 30 000 euros correspondant au solde à verser au cabinet d'études mandaté en juillet dernier afin de nous accompagner et de nous conseiller sur le choix d'une structure dédiée à l'exploitation du réseau HMN.

Les recettes attendues s'élèvent à 805 000 euros en fonctionnement (principalement les redevances des opérateurs) et 450 000 euros en investissement, dont 250 000 euros au titre du GIP Haute-Marne et 200 000 euros au titre du remboursement par les « clients » des travaux de raccordement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 18 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : Je me réjouis que la Région ait pris le relais du travail réalisé par le Conseil départemental. Il convient tout de même de relativiser. Avant notre réseau de fibre optique, je disposais chez moi d'un débit de 512 kilobits. Je constate d'ailleurs que la plupart des habitants ne connaissent pas leur débit. Avec l'arrivée de la fibre optique dans le répartiteur situé à 1,5 kilomètre de mon domicile, mon débit est passé à 17 mégabits, soit une multiplication par 30. L'objectif est désormais, dans ce projet qui ne coûtera rien aux communes et aux intercommunalités, de passer à 100 mégabits. Mon débit se trouvera donc multiplié par six. Pourtant, les habitants passés à un débit de 100 mégabits ne constatent aucune différence avec la

situation précédente.

Cette opération constitue une opération de communication pour la Région, et coûte un milliard d'euros. M. le Président, nous assurez-vous que notre réseau sera bien utilisé et payé par Losange ? S'agira-t-il bien d'une recette pour le Département, qui pourrait approximativement compenser la dépense engagée ?

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous le confirme. Nous nous battons quotidiennement dans ce sens. Losange nous explique en permanence que notre réseau n'est pas adapté. Nos techniciens, qui connaissent le réseau, restent donc aux côtés de Losange sur le terrain. Nous essayons de rester associés. Nous expliquons aux maires que nous devons être informés de l'intervention de Losange dans les communes, afin de nous assurer que notre réseau soit utilisé à 90 %. Lorsque la Région et Losange ont pris le relais, nous avons en effet ressenti une inquiétude, car certains techniciens mettaient en avant tous les moyens leur permettant de ne pas louer notre réseau.

**M. Bruno SIDO** : Je suis très satisfait. Je vous remercie, et je vous félicite.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Je ne suis pas d'accord avec l'analyse de M. Bruno SIDO. Il convient d'examiner la question dans la perspective des années à venir. J'ai connu le passage d'un débit de 512 kilobits à 8 mégabits. Un débit de 8 mégabits ne posait pas de problème il y a deux ou trois ans. Cependant, le nombre de foyers équipés et le nombre d'appareils utilisant ces réseaux croissent. Il s'agit du monde de demain. Nous avons donc besoin d'une augmentation de ce débit, afin de ne pas subir de régression du service apporté. Actuellement, pour pouvoir visionner la télévision par internet, je dois déconnecter tous les appareils fonctionnant en WiFi. Je n'aurais peut-être pas dû choisir la télévision par internet. Nous connaissons un besoin croissant en termes de débit dans les foyers.

**M. Bruno SIDO** : Je ne faisais que relativiser la question. Je ne condamne pas du tout cette opération. Nous en aurons effectivement besoin, notamment au regard du développement de la télémédecine. Cela n'est cependant peut-être pas le cas dans les zones les plus rurales.

**M. Bernard GENDROT** : Je souhaite abonder dans le sens des propos de M. Stéphane MARTINELLI. Les entreprises, les petits commerçants, les agriculteurs ou les personnes de ma profession ne peuvent plus, désormais, communiquer avec l'Etat que par internet. Les fichiers sont de plus en plus lourds. Je passerai, en ce qui me concerne, à une ligne dédiée, car avec 40 mégabits, mon débit était insuffisant. Un agriculteur qui doit adresser une déclaration à la PAC a besoin de débit.

**M. le PRÉSIDENT** : En l'absence d'autres questions, je sou mets le rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. La séance est levée. Nous nous retrouverons à 14 heures 30.

# **Budget Primitif 2020 – Bâtiments départementaux et collèges publics (Volet immobilier)**

## **Rapport n° III-3**

**M. le PRÉSIDENT** : Nous pouvons reprendre nos travaux. Je donne la parole à M. Paul FOURNIÉ, Président de la III<sup>e</sup> commission.

**M. Paul FOURNIÉ** : Merci. Je vous propose de vous présenter les changements intervenus entre 2019 et 2020. 350 000 euros sont prévus pour les dépenses de fonctionnement, soit une différence de 10 000 euros avec 2019. La majeure partie de ce budget porte sur la maintenance du patrimoine immobilier et arboré, et les impôts et taxes sur nos bâtiments.

Le budget des dépenses d'investissement a presque doublé, surtout à cause de quelques opérations immobilières de grande ampleur. Il atteint 16 millions d'euros. Il comprend des opérations spécifiques, dont le plan de modernisation des centres d'exploitation routiers et le centre technique départemental (4 746 000 euros). Il est prévu en 2020 la livraison du centre d'exploitation de Bourg-Sainte-Marie, qui remplacera celui de Bourmont, et de Rimaucourt, qui remplacera celui d'Andelot. Sont prévues les études pour l'acquisition de la parcelle sur la ZAC, pour le CE de Joinville, et les études pour la réhabilitation du centre d'exploitation de Chaumont.

La construction et la réhabilitation des gendarmeries concerneront les gendarmeries de Bologne, Chevillon et Chalindrey, qui commencera début 2020, pour six à sept mois, et un total de 1 600 000 euros. L'autorisation de programme relative à la gendarmerie de Chaumont porte sur 5 000 000 euros.

La réhabilitation du bâtiment Issartel, qui accueille le pôle solidarité, nécessitait des travaux de toiture. 500 000 euros sont prévus pour cela.

La réhabilitation de l'ancienne école maternelle Jean Moulin devrait être livrée en 2020, après un désamiantage. En 2020 sont prévues les études pour l'école primaire Jean Moulin, qui accueillera la circonscription d'action sociale de Chaumont. Ces opérations correspondent à 300 000 euros.

La rénovation du chalet de la Mazerie devrait être livrée à l'été 2021, pour 1 100 000 euros.

L'achèvement des travaux de réhabilitation de l'école de la deuxième chance à Chaumont coûtera 535 000 euros. Ce dossier a connu des retards et des difficultés. La livraison aux utilisateurs est prévue pour juin 2020.

L'aménagement du hall du Mémorial Charles de Gaulle avait été repoussé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Lors du premier appel d'offres, nous avons constaté de nombreux lots sans candidat. Nous avons choisi de repousser les travaux d'un an pour éviter la période touristique de 2020. 280 000 euros sont budgétés pour 2020.

Les frais d'étude liés à la réhabilitation de l'école de voile de la Liez sont prévus à hauteur de 100 000 euros. Nous avons découvert des problèmes dans le bâtiment qui nécessiteront soit une réhabilitation lourde, soit la construction d'un nouveau bâtiment. L'autorisation de programme s'élève à 5 millions d'euros. Cet investissement est nécessaire, le bâtiment accueillant de nombreux jeunes.

1 200 000 euros sont prévus pour l'aménagement de la parcelle Salin attenante au Château du Grand Jardin. Les travaux débuteront début 2020 et s'achèveront en 2020. La maison d'accueil, mutualisée avec la communauté de communes correspond à la moitié de l'investissement.

La rénovation du système acoustique et vidéo de la salle Jean Schwab est aussi prévue pour 100 000 euros.

Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 741 000 euros, majoritairement pour la réalisation de travaux pour le CTD, dont la réhabilitation de l'immeuble « Barrel » à Chaumont pour l'accueil de VNF.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement inscrites sont respectivement de 80 000 euros (participation des utilisateurs de la chaufferie de Saint-Blin) et de 488 300 euros (subvention au titre du GIP Haute-Marne pour les travaux de rénovation des gendarmeries de Bologne, Chalindrey et Chevillon).

Pour les dépenses de fonctionnement du volet immobilier des collèges publics départementaux, 576 000 euros sont prévus, essentiellement pour l'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Bourmont et Wassy. En dépenses

d'investissement, 9 580 000 euros sont prévus, dont 9 000 000 euros pour le plan collèges. Ce plan porte notamment sur la reconstruction du collège Les Vignes du Crey à Prauthoy pour un montant de 2 050 000 euros, qui devrait s'achever en 2020. La livraison des dernières tranches de travaux (locaux de l'agent de maintenance, plateau sportif et vestiaires des collégiens) est en cours. En 2020, les travaux de réhabilitation du collège La Noue à Saint-Dizier devraient s'achever, avec la livraison de la dernière phase de l'externat et de la salle polyvalente, pour 1 200 000 euros. Ils ont commencé il y a quatre ans. La construction d'un ensemble scolaire à Joinville correspond à 5 000 000 euros. Les travaux commenceront en juillet 2020. Le délai prévu est de 24 mois.

100 000 euros de frais liés à la conduite du projet par un assistant à maîtrise d'ouvrage sont prévus pour la construction d'un collège unique à Langres. Je ne reviens pas sur ce sujet, dont nous avons déjà parlé.

Le recrutement d'un maître d'œuvre pour permettre d'étudier le projet de réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt est prévu pour 100 000 euros.

Dans le cadre de la reprise des désordres affectant le collège La Rochotte, 50 000 euros sont prévus pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture.

Au titre des dépenses hors plan collèges, il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 850 000 euros pour des études diverses, de la signalétique, et des travaux de maçonnerie.

Les recettes pour 2020 sont estimées à presque 5 966 000 euros. La plus grande partie des recettes de fonctionnement correspond au remboursement des frais de chaufferies biomasses, partagées avec le lycée agricole de Fayl-Billot, la communauté de communes de Meuse-Rognon, la CCAS de Bourmont, le SIVOM du collège de Bourmont, et la région de la commune de Vassy.

Les recettes d'investissement, de 5 700 000 euros, correspondent à des recettes du GIP pour la réhabilitation de La Noue et la construction de collèges, notamment Prauthoy et l'ensemble scolaire de Joinville.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 18 novembre 2019.

**M. Nicolas FUERTES** : Sans refaire le débat, nous voterons contre ce rapport, car nous ne sommes pas d'accord avec l'une des propositions qu'il contient.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous le notons.

**Mme ROBERT-DEHAULT** : Concernant la salle des assemblées, pourrions-nous prévoir un budget permettant le lessivage du béton blanc, le changement des rideaux, et le remplacement de la structure poussiéreuse contenant des lampes passées de mode ?

**M. le PRÉSIDENT** : Ces travaux sont prévus. Nous nous heurtons aussi à de réels problèmes d'infiltration. Ce bâtiment connaît un problème de structure.

Si vous n'avez pas d'autres interventions, je déclare le vote ouvert.

#### **VOTE**

Pour :	32
Contre :	2 (Anne CARDINAL, Nicolas FUERTES)
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à la majorité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder les rapports de la IV<sup>e</sup> commission, présentés par Mme Karine COLOMBO.

# Aménagement du territoire — budget primitif 2020

## Rapport n° IV-1

**Mme Karine COLOMBO** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2020 en matière d'aménagement du territoire.

Chaque année, lors du vote du budget primitif, le Conseil départemental se prononce sur les autorisations de programme affectées aux fonds d'aide aux communes, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les fonds d'aide sont le cœur de la compétence reconnue au Département et consolidée par la loi NOTRe du 7 août 2015, en matière de solidarité territoriale.

Conformément aux orientations définies lors de notre séminaire des 29 et 30 mars 2018, la IV<sup>e</sup> commission a élaboré, avec l'appui d'un cabinet-conseil, de nouvelles modalités d'intervention, dans le cadre d'un dispositif qui se veut plus lisible et cohérent avec les besoins des territoires. Ces nouvelles modalités d'aides aux territoires ont été approuvées par notre assemblée départementale le 15 mars 2019.

Ainsi, le soutien du Département s'appuie désormais sur trois processus distincts : la contractualisation sur la période 2019-2021, dont l'aboutissement a été la conclusion du Pacte départemental le 5 décembre dernier, les fonds territoriaux et les fonds thématiques.

Aussi, je vous propose la création d'une autorisation de programme d'un montant de 7 050 000 euros pour les fonds territoriaux et thématiques 2020, et d'inscrire 11 760 000 euros en crédits de paiement, dont 3 450 000 euros sur les fonds relevant des anciens règlements d'aide, 6 130 000 euros pour honorer nos engagements sur la contractualisation, les fonds territoriaux et thématiques, ainsi que 2 180 000 euros sur les opérations spécifiques (telles que le fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'Etat, la construction du complexe PALESTRA sur Chaumont, le contrat de revitalisation de Bologne ou encore la restauration des remparts de Langres).

Je vous propose également d'inscrire en recettes d'investissement 92 443,27 euros, correspondant au remboursement d'avances attribuées pour diverses opérations entre 2012 et 2018 aux communautés de communes des Savoir-Faire et du Bassin de Joinville en Champagne, ainsi que la commune de Longeau-Percey, pour des travaux sur des maisons de santé pluriprofessionnelles.

S'agissant des interventions économiques, je vous propose d'inscrire un crédit de

paiement en dépenses d'investissement de 53 248 euros, dont 43 248 euros pour l'avance remboursable accordée pour le multiservice de Vouécourt en 2019 et 10 000 euros pour plusieurs travaux au pôle technologique de Nogent. En recettes d'investissement, je vous propose d'inscrire un crédit de 145 268 euros, pour le remboursement des avances et prêts accordés pour des aménagements économiques.

Enfin, je vous propose d'inscrire en dépenses de fonctionnement un crédit de paiement de 85 000 euros, au titre de la participation du Département au fonctionnement du SYMTEC.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**Mme ROBERT-DEHAULT** : Je souhaitais signaler que la ville de Saint-Dizier avait voté à l'unanimité la contractualisation avec le Conseil départemental. Je vous transmets la gratitude du conseil municipal.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame la Maire. Si aucune autre intervention n'est demandée, j'ouvre le vote sur ce rapport.

#### **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Fonds départemental pour l'environnement (FDE)

## Rapport n° V-1

**M. Laurent GOUVERNEUR** : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au Fonds départemental pour l'environnement. Ce fonds vise explicitement à soutenir financièrement les collectivités départementales (communes, communautés de communes, syndicats) s'engageant dans des travaux d'investissement coûteux dans le domaine de l'environnement, alors que leurs moyens financiers et d'emprunt sont de plus en plus limités et que les aides nationales se font de plus en plus rares.

Entre 2012 et 2019, 827 projets ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total de 15 423 074 euros. Ce nombre ne devrait pas décroître, car nous avons transféré des dossiers qui relevaient du FAL, comme l'eau pluviale, les réseaux incendie et l'éclairage public sur le FDE.

Monsieur le Président vous propose de voter pour 2020 les crédits nécessaires à la poursuite de cette politique de solidarité territoriale, à savoir :

- le vote d'une nouvelle autorisation de programme de 2 400 000 euros pour l'instruction des demandes de subvention qui arriveront au cours de l'année 2020 ;
- l'inscription de 2 121 801 euros de crédits de paiement, répartis de la manière suivante : 1 221 801 euros pour honorer les engagements antérieurs à 2020 et 900 000 euros pour les opérations qui seront engagées dans l'année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demande d'intervention, j'ouvre le vote.

### VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## Actions environnementales – Programme 2020

### Rapport n° V-2

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : Dans le domaine de l'environnement, l'action du Conseil départemental est diverse et variée. Outre l'action du laboratoire départemental d'analyse et du service départemental d'assistance technique, le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années les collectivités et les associations haut-marnaises œuvrant pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de nos concitoyens.

A cet effet, il vous est proposé :

- de poursuivre notre politique visant à accompagner les collectivités haut-marnaises s'engageant dans la mise en place de périmètres de protection de leurs captages d'eau, avec une autorisation de programme de 10 000 euros et 4 000 euros de crédits de paiement pour répondre aux engagements pris sur les autorisations de programme en cours et en instance ;
- de continuer à soutenir deux associations œuvrant dans les domaines de l'aménagement, à savoir :
  - o SOLIHA 52, en inscrivant 72 500 euros de crédits de paiement,
  - o et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), en inscrivant 240 000 euros de crédits de paiement,
- de soutenir l'association départementale des communes forestières œuvrant auprès des collectivités pour une meilleure gestion du patrimoine forestier des communes, en inscrivant 5 000 euros de crédits de paiement ;
- de poursuivre notre accompagnement financier en direction de l'EPAMA, en inscrivant 5 000 euros de crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je ne prendrai pas part au vote.

**M. le PRÉSIDENT** : C'est noté. Le vote est ouvert.

**VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Politique départementale en faveur de la valorisation et de la préservation des espaces naturels sensibles

## Rapport n° V-3

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Le Code de l'urbanisme confère aux départements des compétences fortes en matière de protection des espaces naturels. En effet, « *Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2.* »

Chaque année, devant justifier auprès des contribuables et des services de l'Etat de l'utilisation du produit de la taxe d'aménagement départementale, il nous est apparu important de nous doter en 2019 d'une politique en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles.

Au-delà de cet exercice légitime de rendre compte de l'affectation de cette ressource fiscale locale, une des dernières d'ailleurs qui liera le Conseil départemental, et les actions qu'il porte en ce sens, à son territoire, ses habitants, et ses acteurs économiques, notre politique en matière d'espaces naturels sensibles réponds à de nombreux enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas : érosion de la biodiversité, banalisation des paysages, atteintes au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, atteintes d'espaces naturels remarquables, assèchements de cours d'eau suite à des périodes d'étiages de plus en plus sévères, ruissellement et érosion des sols provoquant des inondations... Tout autant de maux, et donc de défis qui font que notre résilience nous convie à préserver et valoriser notre environnement pour les générations futures.

La qualité et la richesse de notre environnement sont un indéniable vecteur d'attractivité pour notre Département, reconnue nationalement d'ailleurs avec la création du 11<sup>e</sup> parc national.

Ainsi, il vous est proposé :

- de poursuivre l'affectation à la politique ENS, des actions départementales afférentes à ses différentes politiques pour un montant total d'environ 839 000 euros au titre :

- de la protection de la ressource en eau,
  - des actions PDIPR,
  - des projets de cyclotourisme,
  - des exploitants agricoles engagés dans l'expérimentation de bandes enherbées favorable à la biodiversité dans les territoires du parc national,
  - des dépenses de gestion, d'entretien et aménagement du parc aux daims,
  - des actions d'éducation à l'environnement des scolaires.
- de continuer à confier l'animation de la politique départementale des espaces naturels sensibles au CAUE ;
  - enfin, d'effectuer 263 000 euros d'inscriptions au budget primitif 2020 dont :
    - 250 000 euros d'enveloppe pluriannuelle d'investissement et de crédits de paiement pour les projets locaux d'espaces naturels sensibles, d'aménagement des milieux aquatiques et zones humides, et des programmes paysagers (haies, vergers fruitiers et truffiers) ;
    - 13 000 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour le programme paysager d'implantation de bandes enherbées, faune sauvage et mellifère en secteur agricole.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demande d'intervention, je soumetts le rapport au vote.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement**

### **Rapport n° V-4**

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Je souhaiterais, avant de procéder à la lecture du rapport, vous alerter sur un point concernant l'aide par rapport à l'apport de fourrage suite à la sécheresse. Vous avez pu lire dans le JHM que la Région n'entendait plus apporter cette aide, qu'elle apportait l'année passée. Or en matière d'aides agricoles, nous conventionnons avec la Région pour apporter un complément. La position de la Région semble aujourd'hui complexe. J'ai posé la question à son DGS. La Région n'aurait pas été sollicitée par la FDSEA ou la Chambre d'agriculture. J'ai contacté hier le directeur de la FDSEA, qui m'a transféré ce matin l'objet de la réunion du 14 octobre dernier. Pascal GAILLOT est venu se rendre compte sur place des difficultés, lors d'une visite d'exploitation. Des sollicitations ont été émises concernant l'aide au monde agricole en lien avec la sécheresse.

Le Président vous demandera l'inscription de 650 000 euros pour cette aide. Toutefois, cette aide sera conditionnée par deux feux verts. D'une part, la Région devra nous autoriser à intervenir. Je ne sais pas si notre aide interviendra en complément d'une aide de la Région. D'autre part, le contrôle de la légalité de la préfecture devra autoriser cette aide, car la loi prévoit que le Département verse des aides en complément de la Région. La non-participation de la Région pourrait donc bloquer tout le système.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter expose les différents dispositifs soutenus ou mis en place par notre collectivité en faveur du monde rural et du monde agricole.

Sur la base de quatre objectifs stratégiques définis (contribuer au maintien du tissu social en milieu rural, valoriser les produits et les savoir-faire locaux issus de notre agriculture, défendre notre environnement et le rendre attractif, assurer un service public de la santé animale et de la sécurité alimentaire et la gestion durable de nos forêts), ces dispositifs s'inscrivent dans une concertation élargie et renouvelée avec les très nombreux différents partenaires du monde agricole :

- la Région Grand Est, bien sûr, avec laquelle nous avons signé le 8 février 2018 une convention qui nous permet de compléter, par des subventions, les aides financières

accordées par la Région en faveur de l'agriculture (je vous rappelle que c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons apporté notre soutien à 896 éleveurs haut-marnais [de bovins, ovins et caprins], soit environ 80 % des exploitants, victimes de la sécheresse de 2018, pour un montant total d'environ 638 000 euros [638 307,76 euros avec une AP/CP de 642 000 euros]) ;

- la Chambre d'agriculture, l'association point accueil installation et l'association départementale des communes forestières (COFOR), le Groupement de Défenses Sanitaire (GDS), naturellement, avec lesquelles nous œuvrons depuis de nombreuses années ;
- les différents acteurs impliqués dans le développement des circuits courts.

L'effort porté sur l'investissement et l'ambition du maintien de la population rurale, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, me conduit à vous proposer 867 000 euros d'inscriptions au budget primitif 2020 dont :

- 55 000 euros d'enveloppe pluriannuelle d'investissement et de crédits de paiement pour la diversification des exploitations agricoles ;
- 650 000 euros de crédits d'investissement pour la réhabilitation du potentiel de production des élevages dégradé consécutivement à la sécheresse, particulièrement sévère, de l'année 2019 ;
- et 162 000 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement, dont 150 000 euros pour la Chambre d'agriculture et environ 10 000 euros pour Agrilocal. La somme à destination de la Chambre d'agriculture comprend des aides secondaires, car nous ne pouvons plus apporter des aides en direct.

Il vous est demandé d'approuver les règlements départementaux de financement et les fiches actions correspondantes jointes au rapport en annexes 2 à 4, d'approuver les termes des conventions à signer avec la Chambre d'agriculture, et, enfin, de donner votre accord pour que notre collectivité continue à soutenir, pour l'année 2020, les éleveurs haut-marnais et le GDS Haute-Marne, dans les plans de prophylaxie de la brucellose, de la leucose, de la paratuberculose, et dans l'action d'éradication de la BVD (devenue obligatoire depuis le 2 août 2019) en portant le coût résiduel de l'analyse auriculaire BVD à 3,60 euros HT/analyse pour les éleveurs haut-marnais (à titre indicatif, cela représente une aide aux éleveurs haut-marnais d'environ 138 000 euros).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, M. le vice-président. Je vais naturellement intervenir en urgence auprès du Président ROTTNER. Nous ne pouvons pas ne pas répondre au monde agricole qui a connu une sécheresse pire que l'an passé. La Région doit aussi étudier la situation département par département. Elle peut peut-être procéder à un traitement différencié selon les départements. Nous avons besoin, en ce qui nous concerne, de l'intervention de la Région pour pouvoir intervenir. Il n'est pas précisé la hauteur requise de cette intervention de la Région. Les éleveurs de Haute-Marne ont besoin de notre accompagnement. Nous ne pouvons pas ne pas intervenir. Ce rapport vous a montré que nous intervenons dans de nombreux champs concernant le monde agricole. Nous parlons beaucoup d'agriculture, mais, en plus, nous agissons. Nous ne devons donc pas nous trouver bloqués par la loi NOTRe. Cette situation prouve le besoin d'une proximité départementale. Si Strasbourg ne perçoit pas le besoin d'aide des éleveurs de Haute-Marne, cela signifie en effet que la Région est déconnectée de la réalité. Le Président ROTTNER devra comprendre que nous ne pouvons pas rester insensibles à l'amplification des difficultés des éleveurs en raison d'une sécheresse survenue deux années de suite.

**M. Michel ANDRÉ** : Je vous remercie pour les engagements pris en direction du monde agricole. Comme vous l'avez rappelé, la sécheresse qui vient de se renouveler était assez importante. Je salue votre proposition. Je participais hier à une réunion dans les Vosges. J'y ai rencontré des élus de la Région. Il semblerait que la démarche ne soit pas passée par la Chambre d'agriculture régionale. Votre intervention sera utile.

Je salue aussi votre engagement sur le soutien des productions, avec Agricolal, votre soutien à la reconstruction de l'abattoir, un outil indispensable pour soutenir notre filière de viande, et votre souhait de développer les circuits courts.

Concernant le GDS, avec l'intervention financière pour le soutien aux analyses de BVD, nous nous rendons compte que nous allons réussir à éradiquer cette maladie dans les troupeaux. Or cette maladie occasionnait beaucoup de pertes, surtout chez les veaux. Cette mesure sera donc très bénéfique pour l'agriculture locale.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci.

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Je précise que vous allez être sollicités lors de vos assemblées générales cantonales par la FDSEA. Les collègues agriculteurs vous interrogeront sur les décisions du Conseil départemental. J'ai donc souhaité vous fournir l'explication la plus

complète afin que vous leur transmettiez la réponse la plus appropriée.

**M. le PRÉSIDENT** : Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Le vote est ouvert.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole : programme budgétaire 2020**

### **Rapport n° V-5**

**Mme Mireille RAVENEL** : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au programme d'aménagement foncier rural pour l'exercice 2020. Il recoupe l'ensemble des décisions nécessaires à la mise en œuvre et au financement des actions entreprises en matière d'aménagement foncier rural pour l'exercice budgétaire 2020.

L'année 2020 verra la poursuite des opérations d'aménagement à Changey et à Leuchey/Villiers-les-Aprey, la réalisation de l'étude d'opportunité à Baissey, le lancement de l'étude d'opportunité à Leurville et Aubepierre, et la réalisation des travaux connexes à Bourmont, commune de Bourmont entre Meuse et Mouzon, et Saint-Broingt-le-Bois.

La poursuite et la finalisation de ces différentes opérations nécessitent l'inscription de 186 000 euros de crédits de paiement : 180 000 euros en investissement et 6 000 euros en fonctionnement

Le financement des ECAIR (échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux), actuellement menés sur la commune de Fronville nécessite en outre l'inscription de 20 000 euros en crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Si aucun conseiller ne demande à intervenir, je sou mets ce rapport au vote.

### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget 2020 du laboratoire départemental d'analyse

## Rapport n° V-6

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Lors du budget primitif 2017, nous nous étions prononcés favorablement sur le bilan stratégique, réalisé de juin à octobre 2016 par le cabinet Public Impact Management, qui :

- d'une part, confirmait, la pertinence et la viabilité du laboratoire départemental d'analyse ;
- d'autre part, proposait d'insister davantage sur certaines activités telles que la santé animale, l'hygiène alimentaire ou la veille pour les zoonoses ;
- enfin, soulignait la nécessité pour le Département d'entreprendre des travaux de mise en conformité afin de garantir la biosécurité environnementale du laboratoire.

Certaines de ces préconisations ont été mises en place au cours des deux dernières années, et pour certaines se poursuivront au cours des prochaines années, et ce malgré les impératifs de la loi NOTRe.

En effet, depuis 2018, l'activité santé animale s'est renforcée afin d'aider nos éleveurs et le GDS dans l'éradication de la BVD, tout en poursuivant l'appui aux actions de prophylaxie concernant la brucellose et la leucose ; en 2019 le Département a complété son dispositif d'aide en participant à l'action de prophylaxie concernant la paratuberculose. Par ailleurs, le secteur hygiène alimentaire est amené à se développer, notamment suite à la montée en puissance des politiques départementales en faveur des circuits courts et du maintien d'un haut niveau de maîtrise des règles de sécurité alimentaire dans les services de restauration de nos collègues.

Enfin, les travaux de réhabilitation des bâtiments techniques, ayant pour objectif que le laboratoire soit plus à même à se protéger des risques biologiques et environnementaux liés à ses différentes activités, se sont terminés au mois d'octobre 2019.

Le rapport de Monsieur le Président vous présente le projet concernant le budget annexe 2020 du laboratoire départemental, estimé, au total, à 959 850 euros. La participation départementale aux actions sanitaires est évaluée à 240 000 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2020 qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier.

**M. Stéphane MARTINELLI** : M. le rapporteur peut-il nous expliquer ce que signifie « zoonose » ?

**M. Laurent GOUVERNEUR** : En grec, « zoon » signifie « animal », et « nosos » signifie « maladie ». Ce terme a été inventé au XIX<sup>e</sup> siècle par Rudolf VIRCHOW. Il signifie « maladie transmissible des animaux vertébrés vers l'homme et vice et versa ».

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Le vote est ouvert.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Programme d'activité du service départemental d'assistance technique (SDAT)

## Rapport n° V-7

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui vous présente le budget nécessaire au bon fonctionnement du service départemental d'assistance technique pour l'année 2020.

Comme vous le savez tous, le service départemental d'assistance technique englobe :

- le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), qui répond, dans le cadre du décret du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements, spécifiquement aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement (assainissement, eau potable, rivières) et qui bénéficie du soutien financier des agences de l'eau (Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse et Rhin Meuse) ;

- et un bureau d'études proposant une offre d'ingénierie dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques, la voirie et de l'aménagement du territoire.

Pour chaque collectivité souhaitant bénéficier des services de l'assistance technique départementale, une contribution financière minimale, calculée en fonction de leur population et de leur potentiel financier, est demandée, sur la base d'un barème voté par notre assemblée chaque année au mois de juin. L'examen des cartes annexées au rapport montre l'intérêt rencontré par les collectivités haut-marnaises dans les services proposés par le Conseil départemental.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communautés d'agglomération se voient attribuer automatiquement la compétence eau et assainissement. Par conséquent, les communes membres de ces communautés d'agglomération ne peuvent plus adhérer en leur nom propre au SATE. Nos deux agglomérations rassemblant une population supérieure à 40 000 habitants ne peuvent pas non plus y adhérer. Pourtant, pour la Communauté d'agglomération de Chaumont, le service n'est pas du tout dimensionné pour assumer cette compétence. Cela aura nécessairement un impact sensible sur le budget du SATE et sur l'assistance même rendue aux communes. J'ai évoqué le sujet avec Madame la Préfète au nom de l'association des maires. Nous allons devoir essayer de trouver une solution pour que le service du Conseil départemental, tout à fait qualifié pour ces missions, puisse continuer à œuvrer auprès des communes en ayant besoin.

Concernant les prestations, notamment d'ingénierie, à savoir :

- d'une part, l'ensemble de prestations particulières telles que la localisation des fuites d'eau, les contrôles des assainissements non collectifs, les comptages routiers, les opérations d'entretien des berges des cours d'eau... ;

- d'autre part, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, de la voirie ou de l'aménagement urbanistique ;

chaque collectivité (y compris les associations foncières) souhaitant bénéficier de ces prestations d'ingénierie, relevant du champ concurrentiel, s'acquitte d'un montant de prestation forfaitaire révisé annuellement par notre assemblée.

Pour l'année 2020, les barèmes des contributions à l'assistance technique départementale et des prestations n'ont pas été modifiés. Ainsi, pour l'année 2020, le budget annexe affecté à l'activité du SDAT a été évalué à 799 400 euros :

- 771 400 euros en dépenses de fonctionnement ;

- et 27 900 euros en dépenses d'investissement.

Monsieur le Président vous demande, d'une part, de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2020 du SDAT, qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre dernier, et, d'autre part, de bien vouloir l'autoriser à solliciter des subventions auprès des trois agences de l'eau impliquées sur notre département, pour le financement du SATE.

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Pour information, une commission mixte paritaire conclusive devait se tenir avec le Sénat et l'Assemblée nationale, hier ou avant-hier. Elle devait se prononcer sur la volonté du Sénat de reculer sur le transfert de la compétence d'assainissement aux agglomérations au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Je n'ai pas encore reçu ces conclusions.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous poserons la question à M. le Sénateur lorsqu'il sera de retour.

**M. Jean-Michel RABIET** : Je souhaiterais sensibiliser mes collègues sur le fait que nos communautés de communes et nos communes rurales auraient également besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des bâtiments, les rivières, etc. Nous l'avions demandé à une époque. Je sais que le personnel manque pour cela. En outre s'ajoute le Pacte de Cahors. Ne pourrions-nous pas sortir du Pacte de Cahors pour ce type de prestations, qui seraient payantes ?

**M. le PRÉSIDENT** : J'ai effectivement déjà répondu à cette question. Nous nous

heurtons déjà à de fortes difficultés pour sortir nos propres investissements, avec des manques de personnel dans ces services. Nous connaissons aussi des difficultés de recrutement. Je n'affirme pas que nous ne proposerons jamais cette assistance, mais avant d'aider les collectivités, nous devons déjà réussir à résoudre nos propres difficultés dans nos services. Nous ne parvenons pas à faire progresser suffisamment rapidement certains portages d'investissement. Nous manquons pour l'heure d'une visibilité qui nous permettrait de nous lancer dans une nouvelle opération. Je ne voudrais pas proposer un nouveau service que nous ne serions pas en capacité de mettre réellement en place. Cela a été fait autrefois, or cette situation est des plus regrettables.

Je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget primitif 2020 – politique touristique départementale

## Rapport n° V-8

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la politique touristique 2020, qui concerne tout d'abord l'attribution d'aides aux structures touristiques, à savoir :

1. La Maison départementale du tourisme (MDT) qui est chargée de la communication et de la promotion touristique de la Haute-Marne, des sites du département, de la commercialisation des produits touristiques, du fleurissement, du développement des hébergements et des équipements touristiques labellisés. Elle participe à l'élaboration et suit le PDIPR pour le compte du Département.

Pour 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 1 340 570 euros pour la MDT (dont 797 650 euros pour le fonctionnement et 542 920 euros pour la promotion et la communication touristique).

2. Le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq, qui est chargé de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements en lien direct avec le développement touristique du lac du Der Chantecoq.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 123 000 euros, de créer une autorisation de programme de 270 000 euros pour les investissements à lancer en 2020, et d'inscrire un crédit de paiement de 336 392 euros en investissement, pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2020 et antérieures à 2020.

3. Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres, qui a remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 le syndicat mixte Langres Développement dans lequel le Département participait.

Un partenariat quinquennal avec le PETR a été adopté le 21 octobre 2016, par l'assemblée départementale, pour permettre la réalisation de projets d'investissement porteurs, notamment sur le secteur de Langres.

Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a décidé de déroger à la convention de 2016 et d'attribuer, pour les années 2019, 2020 et 2021, une

subvention annuelle de 100 000 euros pour le fonctionnement des activités touristiques du PETR, *via* une nouvelle convention couvrant la période 2019-2021.

Pour l'année 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 100 000 euros.

Le programme d'investissement 2020 du PETR sera examiné par la commission permanente au fur et à mesure du dépôt des dossiers.

4. La Fédération thermale du Grand Est a été créée le 17 novembre 2016. Elle vise à rassembler les communes, les gestionnaires et exploitants de stations thermales, ainsi que les professionnels de la santé, du bien-être, de l'accueil touristique, de l'attractivité et du marketing territorial, autour de différents objectifs.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 2 000 euros pour la cotisation à verser pour 2020.

Dans un deuxième temps, s'agissant des aides aux hébergements touristiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 9 900 euros au titre des aides aux meublés labellisés, et d'inscrire un crédit de 47 011 euros pour le remboursement d'avances attribuées dans le cadre de l'aide à l'hôtellerie de tourisme.

Dans un troisième temps, il s'agit d'accompagner les actions menées dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 129 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 754 kilomètres, ainsi que quatre grands axes traversant le département d'une longueur cumulée de 395 kilomètres. À ce titre, Monsieur le Président vous propose de créer une nouvelle autorisation de programme de 16 400 euros pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits, et d'inscrire un crédit de paiement de 26 400 euros. Pour l'entretien des sentiers, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 518 euros.

Quatrièmement, concernant la mutualisation de l'accueil touristique du château du Grand jardin avec l'office de tourisme de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), une convention-cadre et deux conventions de mise à disposition de personnels ont été élaborées puis signées le 7 juin 2019. La participation financière globale nette annuelle du département pour cette mutualisation a été établie à 191 513 euros.

La CCBJC remboursera au Conseil départemental les frais de personnel mis à

disposition ainsi que les dépenses de fonctionnement courant.

Monsieur le Président vous propose ainsi d'inscrire un crédit de paiement de 191 513 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Enfin, en 2019, le Conseil départemental a engagé avec la société APRR une démarche de renouvellement de sa signalisation d'animation touristique et culturelle sur les autoroutes A5 et A31. Ce programme de renouvellement a fait l'objet d'une convention conclue entre APRR et le Département, approuvée par délibération de la commission permanente du 25 octobre 2019. Pour 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 270 000 euros afin de financer les quinze panneaux restants à implanter.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Une convention pluriannuelle avec la MDT sera d'ailleurs prochainement signée, dans le prolongement de ce rapport. Cela répondra aussi à la question posée ce matin par M. le Sénateur.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Où en sont les panneaux des petites cités de caractère ?

**M. le PRÉSIDENT** : J'ai évoqué la question lorsque nous avons inauguré les panneaux, mais vous n'étiez pas présent. Le sujet avance à grands pas et sera prêt pour le premier semestre 2020.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Merci.

**M. le PRÉSIDENT** : Si aucune autre question n'est posée, j'ouvre le vote sur ce rapport.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget 2020 – Direction des systèmes d’information et du projet e-administration

## Rapport n° VI-1

**Mme Céline BRASSEUR** : J’ai l’honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Direction des systèmes d’informations et du projet e-administration.

Pour l’année 2020, le budget informatique s’élève à 2 731 200 euros, dont 1 891 200 euros en investissement et 840 000 euros en fonctionnement. Par rapport à l’année 2019, ce budget est ambitieux en investissement avec une augmentation de 26,6 %, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement en diminution de 0,4 %.

La Direction des systèmes d’information gère également les budgets informatiques du service départemental d’assistance technique pour l’environnement (SDAT) et du laboratoire départemental d’analyse, présentés au sein de budgets annexes.

Garante de l’accessibilité, de la sécurité et du développement du système et des outils informatiques de la collectivité et de ses agents, la Direction des Systèmes d’Information offre également ses services à :

- l’ensemble des collèges du département ;
- au Service départemental d’incendie et de secours (SDIS) pour son outil comptable ;
- la Maison départementale du tourisme (MDT) ;
- la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- le Conseil d’architecture, d’urbanisme et d’environnement (CAUE).

Elle est également le service support de la SPL X-Demat aux 383 collectivités adhérentes de la Haute-Marne.

Les principaux projets d’e-administration sont les portails qui seront mis à la disposition des associations pour y déposer et suivre leurs demandes de subventions, ainsi qu’aux demandeurs d’allocation personnalisée d’autonomie (APA).

La modernisation des systèmes d’information du Conseil départemental se déclinera par la mise à disposition d’un certificat de signature électronique à chaque agent, à la

dématérialisation du dossier agent au travers d'une gestion électronique de documents alimentée par la numérisation des dossiers papiers existants et d'un portail d'échange avec la DRH.

Après avoir mis en œuvre la géolocalisation des engins de déneigement, nous mettrons en œuvre un module de cartographie mobile 3D permettant une maîtrise de notre patrimoine routier.

Les nouveaux centres d'exploitation seront reliés au réseau du Conseil départemental permettant une meilleure gestion, notamment des pompes à carburant, centralisée au CTD.

Au sein du pôle des Solidarités, une gestion électronique des documents sera mise en œuvre pour l'aide sociale à l'enfance et les assistantes maternelles. Un nouveau logiciel destiné à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) sera acquis et le matériel nécessaire à la mise en œuvre de la GED ainsi que pour les visites d'évaluation à domicile pour l'APA sera renouvelé. Une interface RSA avec Pôle emploi sera mise en œuvre.

Au niveau technique, deux serveurs centraux ainsi que l'infrastructure de la GED sociale seront renouvelés. Un logiciel de suivi des modifications de fichiers et données personnelles sera acquis dans le cadre du RGPD.

Les maintenances évolutives des principaux logiciels de la collectivité s'élèvent à 93 700 euros.

Au niveau des collèges, le Département continue sa politique ambitieuse d'équipement numérique notamment au travers du réseau des collèges, projet innovant depuis 2016 qui repose sur la fibre optique départementale permettant une centralisation de l'informatique, mais également de la téléphonie.

En 2020, la totalité des collèges auront leur téléphonie gérée par le Département.

Les dotations annuelles restent élevées à 420 000 euros. Les collèges haut-marnais sont les mieux dotés de l'académie de Reims et parmi les meilleurs au niveau national avec un ratio de 2,2 élèves par équipement numérique (ordinateur, tablette).

Enfin, un logiciel de gestion de « cuisine » sera expérimenté au sein de sept collèges.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la VI<sup>e</sup> commission le 13 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : En l'absence de demandes d'intervention, je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## Budget 2020 – Education

### Rapport n° VI-2

**Mme Céline BRASSEUR** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'inscription des crédits liés à la politique éducative du Département.

S'agissant tout d'abord des dépenses de fonctionnement des collèges publics, au cours de notre réunion du 25 octobre 2019, nous avons déterminé les dotations de fonctionnement des 23 collèges publics du département pour 2020. Comme cette année encore, la Direction prêtera une écoute constante aux besoins des collèges. M. le Président vous propose d'inscrire à ce titre un crédit de 2 374 096 euros.

Cependant, en 2020, le Département prendra directement à sa charge les dépenses liées à l'équipement de protection individuelle des agents. Le coût de cette gestion, prise en charge directement par la collectivité, est estimé collège par collège et métier par métier, à 104 516 euros.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux établissements privés sont réparties en deux contributions que nous avons votées également au cours de notre réunion du 25 octobre 2019. Il s'agit de :

- la contribution forfaitaire au titre des dépenses de fonctionnement matériel des établissements,
- et la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant des établissements.

En conséquence, M. le Président vous propose d'inscrire les sommes correspondant à ces deux contributions pour un montant global de 847 350 euros.

Pour la participation aux dépenses de fonctionnement des gymnases des autres collectivités utilisés par les collèges, M. le Président vous propose d'inscrire une somme de 200 000 euros.

En ce qui concerne les aides aux scolaires, l'aide à la pension et demie pension concerne plus de 1 500 bénéficiaires et se monte à 240 000 euros. Les crédits relatifs aux séjours découverte nécessitent, selon les prévisions des partenaires, un crédit de 300 000 euros. M. le Président vous propose l'inscription de ces deux sommes au budget 2020.

Le Conseil départemental a souhaité continuer à participer aux frais de transport des élèves internes et aux gestionnaires des services de restauration des élèves en situation de handicap des écoles primaires pour le repas du midi. Aussi, M. le Président vous propose l'inscription au budget primitif 2020 d'un crédit de 70 000 euros pour ces deux aides.

Le Département soutient, cette année encore, les actions éducatives menées par les établissements afin de sensibiliser et d'informer les élèves sur des thèmes particuliers au-delà du cadre de l'enseignement théorique. Il s'agit notamment de proposer aux collégiens la visite de sites culturels tels que le Mémorial Charles-de-Gaulle, la Villa gallo-romaine d'Andilly ou encore le château du Grand Jardin, de soutenir les forums relatifs à l'orientation et le dispositif des classes relais. M. le Président vous propose de poursuivre notre soutien à ces opérations, en inscrivant un crédit de 38 000 euros.

En outre, le Conseil départemental travaille en lien avec les partenaires du monde éducatif, tels que Canopé, qui contribue, par exemple, à la formation des enseignants, dans les domaines des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. M. le Président vous propose d'inscrire au budget primitif 2020 65 000 euros (dont 15 000 euros en investissement) au soutien de Canopé.

Le CCHM est notre principal partenaire dans le cadre des séjours découverte. Comme les années précédentes, M. le Président vous propose de participer aux frais du siège de l'association à Chaumont, aux actions de formation des cadres et assurances pour 30 000 euros, ainsi qu'aux salaires du personnel saisonnier et occasionnel et d'un permanent « voile » pour 125 000 euros.

S'agissant des dépenses d'investissement relatives à l'espace numérique de travail des collèges publics, M. le Président vous propose d'inscrire 35 000 euros pour cet outil régionalisé.

Les dépenses d'investissement concernent l'aide apportée par le Conseil départemental aux établissements privés haut-marnais pour la réalisation de leurs investissements, que ce soit les établissements d'enseignement général ou les établissements agricoles privés comme les maisons familiales et rurales. Dans la continuité de ces actions, M. le Président vous propose d'inscrire un crédit de 140 000 euros.

Par ailleurs, le Conseil départemental se chargeant du renouvellement du mobilier et des matériels défectueux, obsolètes ou usagés des collèges publics du département, un crédit de 700 000 euros est prévu pour renouveler le matériel et le mobilier en 2020. Il vous est donc

proposé d'inscrire cette somme. Ces crédits sont gérés par la Direction de l'Education. Les premiers achats après reconstruction des collèges (plan collèges) demeurent de la compétence de la Direction du Patrimoine et des Bâtiments.

Concernant les recettes de fonctionnement des collèges publics, M. le Président vous propose d'inscrire en 2020 700 000 euros au titre du Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat.

Les recettes d'investissement de la Direction de l'Education sont exclusivement composées du remboursement des prêts étudiants qui ont été accordés jusqu'à l'année universitaire 2016-2017. Une inscription de crédit de 10 000 euros vous est proposée.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions en faveur de l'éducation, qui ont reçu un avis favorable de la VI<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. Nicolas FUERTES** : Je tiens à signaler la pertinence de ne plus diminuer la dotation du Conseil départemental allouée aux différents collèges. Au lieu de baisser cette dotation de 5 % en moyenne, je constate une stabilisation pour 2020. Cette mesure est positive.

J'ai toutefois assisté à plusieurs conseils d'administration dans les deux collèges de Langres. Le collège de Montigny doit se heurter au même problème. Ces collèges sont contraints de puiser dans leur fonds de roulement depuis plusieurs années. Ils restent pour l'heure au-delà du seuil autorisé par le Département. Le collège Diderot ne pourra cependant probablement respecter ce seuil qu'en 2020, pour la dernière année, et si l'hiver ne s'avère pas trop rude. Ces trois collèges sont aussi contraints par la dépense de 20 euros par collégien pour le ramassage des ordures ménagères. Nous ne sommes pas responsables de cette dépense, mais nous la subissons. Au collège Les Franchises, il n'existe pas de cantine, mais la taxe de 20 euros par collégien est tout de même due. A chaque conseil, nous sommes donc interpellés par les différents représentants. M. le Président, puisque vous rencontrez régulièrement la Présidente du Grand Langres, je souhaiterais qu'elle revoie ce mode d'indemnité pénalisant, sans compensation sur le budget de ces trois collèges.

Par ailleurs, le collège Les Franchises n'a pas bénéficié des nouvelles lignes téléphoniques rapatriées. Il lui a été annoncé que ce ne serait pas possible.

**M. le PRÉSIDENT** : Vous nous présentez autant d'arguments en faveur de l'accélération de la fusion des deux collèges.

**M. Nicolas FUERTES** : Non.

**M. le PRÉSIDENT** : La compétence OM appartient aux intercommunalités. Il n'existe pas un mode de facturation identique auprès des collèges. Dans d'autres secteurs, par exemple à Doulain court, dix parts sont facturées au collège. La facturation ne se fait pas par élève. Les différences entre intercommunalités sont donc importantes.

**M. Bruno SIDO** : Les temps ont bien changé. Il fut un temps où la gauche de notre hémicycle demandait un vote séparé entre fonctionnement et investissement. Je me réfère à la loi FALLOUX et à la loi ROCARD. Elle ne le demande plus. Le Parlement va peut-être modifier la loi FALLOUX.

L'investissement dans les collèges privés me paraît très faible, avec 1 400 000 euros dans ces trois collèges importants. Comment évolue l'effectif dans les collèges publics ou privés ? Certains collèges sont-ils menacés ? Ma question vise à animer le débat.

**M. le PRÉSIDENT** : Dans les collèges privés, les effectifs augmentent sensiblement. En tout cas, ils ne diminuent pas.

**Mme Céline BRASSEUR** : L'effectif des collèges publics diminue.

**M. Bruno SIDO** : Nous avons évoqué le fait qu'en deçà de 150 élèves par collège public, nous ne menions pas de travaux. Nous avons toujours rappelé cette règle. Nous l'avons même votée. Je demande donc si certains collèges comprennent moins de 150 collégiens, et si des travaux y sont nécessaires.

**Mme Céline BRASSEUR** : Certains collèges comprennent moins de 150 élèves. Nous n'avons cependant jamais décidé de restriction en termes de travaux. Nous ne remettons pas du tout en cause l'existence de ces établissements. Si des travaux y sont nécessaires, ils sont donc menés.

**M. le PRÉSIDENT** : Un entretien courant est nécessaire, avec des travaux en matière de chauffage, de sécurité, d'accessibilité, de normes électriques, etc. Les coûts associés sont importants. Nous devons tout de même continuer à réaliser des travaux pour entretenir les collèges dont l'effectif est inférieur à 150, pour la sécurité des élèves et l'accessibilité.

**M. Bruno SIDO** : Vous avez raison si vous considérez que ces établissements doivent être conservés. Je me réfère aux élèves, mais aussi aux familles, aux enseignants et à la qualité de l'enseignement. Le débat est vaste. Nous n'avons peut-être pas le temps de l'aborder

maintenant. Je rappelle d'ailleurs qu'auparavant le vote du budget primitif durait trois jours. Ce délai a été ramené à une demi-journée.

Se posent la question de la qualité de l'enseignement et de la qualité du travail des enseignants. Les enseignants sont en effet contraints de travailler dans plusieurs petits collèges. La commission mène-t-elle une réflexion sur le suivi de ces collèges ? Je ne suis pas non plus opposé à un collège de 50 élèves, si la situation y était parfaite.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous n'en sommes pas à 50 élèves. Un collège comprend 120 élèves. Vous ne me ferez pas dire que nous envisageons de fermer des collèges. Nous travaillons au contraire au quotidien pour que notre population augmente. Nous nous trouvons dans une dynamique de regain de population, même si cela prend du temps. Nous constatons les effets dans d'autres départements. Pour l'instant, il n'est pas du tout question d'envisager la fermeture d'un collège, que ce soit Colombey ou Froncles.

**M. Bruno SIDO** : Je n'avais pas cité de collège par précaution. Vous connaissez mon sens politique. Je remarque que dix ans seront nécessaires pour que ces élèves à naître arrivent au collège. Je voulais savoir si une réflexion était menée sur le sujet.

**M. le PRÉSIDENT** : Il existe une orientation du Président, qui consiste à ne pas fermer de collège pour l'instant. Nous sommes loin du seuil de 50 élèves. Nous dépassons le nombre de 120. Le plus petit collège est celui de Froncles. Il convient aussi de prendre en compte les distances et les bus. A l'époque, un maillage d'implantation de collèges avait été pensé. Nous pouvons pour l'heure le maintenir. Je ne veux donc pas alerter aujourd'hui sur des sujets qui n'ont pas lieu d'être.

**M. Bruno SIDO** : Vous avez raison, surtout à la veille des élections.

**M. le PRÉSIDENT** : Certainement, M. SIDO.

**Mme Céline BRASSEUR** : Les variations d'une année sur l'autre peuvent aussi être importantes. L'année dernière, le collège de Froncles a perdu l'équivalent d'une classe, sans que nous en connaissions la cause.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : La problématique est probablement la même que celle que nous connaissons pour les écoles primaires. Avec notre densité de population, nous ne pouvons pas raisonner qu'en nombres absolus. Se pose toujours la question de l'éloignement et des transports scolaires. Ces questions se posent aussi pour certaines écoles qui pourraient ou

devraient fermer sur une base simplement arithmétique. Cependant, il convient de prendre en compte les distances et le temps passé dans les bus que ces fermetures engendreraient. J'en ai échangé avec l'inspectrice Mme GAUTHEROT. Certaines écoles sont maintenues, car une autre solution ne serait pas vivable. La situation me semble identique pour les collèges.

**M. Bruno SIDO** : Mme la vice-présidente, vous êtes une ancienne enseignante. Vous avez donc bien noté que mes propos ne se référaient pas uniquement au nombre, mais à la qualité de l'enseignement pour les élèves et la qualité du travail pour les enseignants.

**M. Paul FOURNIÉ** : Je souhaite aborder deux sujets sur les collèges. J'ai enseigné dans presque tous les collèges de l'agglomération de Chaumont. J'ai pu constater des situations très variables. J'ai même enseigné à Colombey et dans des collèges de ville plus grands. Tous les collèges du département restent toutefois de taille modeste, si nous les comparons à des départements dont la densité est plus forte.

Sur la qualité de l'enseignement pour les professeurs, vous trouverez toutes les opinions. Certains professeurs estiment plus confortable de travailler dans de petits collèges, avec une ambiance plus familiale, où tout le monde se connaît et où les démarches avancent très rapidement. Dans des établissements plus importants, les démarches avancent parfois moins rapidement. En ce qui concerne le niveau des élèves, nous n'avons pas identifié de corrélation entre le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants et les résultats. Il convient aussi de prendre en compte le facteur de la fatigue dans les bus par rapport au temps de trajet. Ce débat sera donc surtout politique, car d'un point de vue scientifique, nous aurons de la peine à trouver des arguments pour maintenir ou supprimer ces collèges. Il s'agit de mon avis.

De manière plus anecdotique, je souhaiterais revenir sur le sujet des menus dans les collèges. Nous en avons discuté en réunion de majorité et ce midi avec certains collègues. Une loi a récemment été votée concernant l'intégration d'un repas végétarien par semaine à la cantine. Mes propos vont peut-être sembler hérétiques par rapport à la nouvelle religion d'Etat qu'est l'écologie. Ce n'est pas grave. L'interprétation de cette loi par les collèges semble assez diverse. Certains établissements en ont conclu qu'une fois par semaine, il convenait d'interdire la viande. Il me semble qu'il s'agit là d'une dérive très dérangeante. Proposer une fois par semaine un plat végétarien ne me dérange pas. Interdire totalement des calories d'origine animale une fois par semaine constitue en revanche une dérive inquiétante et agaçante. Je demande que le Département adresse un courrier aux collèges pour leur signifier qu'ils peuvent interpréter simplement le texte de loi. Un enfant doit pouvoir, par exemple s'il a un cours de sport l'après-midi, manger de la viande.

**Une conseillère** : Il existe aussi des protéines végétales.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous allons effectivement écrire aux gestionnaires pour leur rappeler que les élèves doivent être libres de ne pas manger de viande s'ils le souhaitent, durant une journée. En revanche, le texte ne précise pas qu'aucune viande ne doit être proposée. Nous verrons en tout cas ce que prévoit le texte. Chaque élève doit avoir la possibilité de ne pas manger de viande durant une journée, mais cela est déjà possible dans les selfs, puisqu'ils choisissent leur repas. En cas d'erreur d'interprétation, nous rappellerons la volonté du Conseil départemental. Nous demanderons au gestionnaire de ne pas contraindre les collégiens à ne pas manger de viande un midi par semaine.

**M. Nicolas FUERTES** : Je partage les deux interventions de mon collègue, M. Paul FOURNIÉ. Il n'existe effectivement pas de preuves scientifiques sur la taille des collèges. Pourtant, en février 2018, vous nous avez vanté qu'un collège avec 600 élèves était préférable à deux collèges avec 300 élèves. Je suis donc content d'entendre enfin certaines vérités.

**M. Paul FOURNIÉ** : Je n'ai pas tenu ces propos.

**M. Bruno SIDO** : Ce n'était pas moi non plus.

**M. Nicolas FUERTES** : En effet. Il s'agissait de l'ancienne directrice de l'inspection d'académie de Haute-Marne. Elle nous vantait les mérites pédagogiques d'un collège avec 600 élèves par rapport à un collège avec 300 élèves. Je partage la position consistant à ne fermer aucun collège, même si elle sera très difficile à tenir politiquement et économiquement d'ici 2030. Au contraire, dans les Ardennes, les fermetures sont très nombreuses. Il faut tenir au maximum dans notre département. Je regrette cependant qu'il existe une exception à la règle, et qu'elle concerne Langres.

**M. le PRÉSIDENT** : M. FUERTES, vous êtes un élu de Langres, mais aussi un élu du Département.

**M. Bruno SIDO** : M. FUERTES, vous abusez de votre talent. Dans les Ardennes, les établissements atteignant 50 élèves fermaient. La situation était dramatique. Je suis désolé d'avoir lancé le débat, mais il me semble nécessaire de réfléchir à ces questions. Avec 50 élèves, un collège ne fonctionne plus. Devons-nous attendre d'atteindre une telle situation pour annoncer que nous allons les fermer ? Devons-nous sacrifier des enfants – car il s'agit bien de cela ? Par ailleurs, je suis désolé de la réflexion de M. Paul FOURNIÉ sur le sujet. Je lui en parlerai.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous n'avons pas fermé de collège pendant 20 ans. Je vous propose d'en rééchanger dans 20 ans.

**M. Bruno SIDO** : Si, nous en avons fermé un.

**Mme ROBERT-DEHAULT** : La ville de Saint-Dizier est la seule à avoir accepté la fermeture d'un collège. Nous sommes passés de quatre à trois collèges qui comprennent 400 élèves et qui sont pleins.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous menons la même réflexion à Langres. L'impact d'un regroupement de collèges en milieu urbain n'est pas le même que l'impact en milieu rural. Nous pouvons tout de même partager ce fait.

**M. Nicolas FUERTES** : Cependant, à Saint-Dizier, il n'existe pas de collège avec plus de 600 élèves. Le maximum est de 500 élèves.

**M. le PRÉSIDENT** : Mais ils n'ont pas été prévus pour cela.

**M. Nicolas FUERTES** : Langres est semi-rurale, semi-urbaine. Il n'est pas normal que Langres dispose du plus grand collège du département. Cela me paraît aberrant.

**M. le PRÉSIDENT** : Vous bénéficierez du plus beau collège du département, M. FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Si cela se passe comme pour l'auditorium du Grand Langres, je m'inquiète quant à la beauté de ce collège. Nous n'allons toutefois pas polémiquer sans fin.

**M. le PRÉSIDENT** : Je constate qu'aucune autre question n'est posée. J'ouvre donc le vote sur ce rapport.

#### **VOTE**

*André NOIROT ne prend pas part au vote.*

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget primitif 2020 de l'aide sociale départementale

## Rapport n° VII-1

**Mme Rachel BLANC** : Le budget de l'aide sociale est le budget le plus important du Conseil départemental. Les politiques publiques que nous portons grâce à ce budget, majoritairement de fonctionnement, sont réellement ambitieuses et innovantes. Elles répondent à des spécificités haut-marnaises, en faveur des Haut-Marnais. A l'issue de ce rapport, toutes les questions seront les bienvenues.

Le budget total de l'aide sociale est proposé à 99,26 millions d'euros pour 2020, en hausse de 0,19 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2019 et de 3,27 % par rapport au budget primitif 2019. Les recettes ont diminué de 5,67 %, ce qui induit une évolution de la charge nette de 7,03 %.

Les évolutions proposées poursuivent le double objectif, déjà inscrit en 2019, d'assurer l'efficacité de la dépense et de favoriser les actions de prévention en faveur de la population, quel que soit le besoin identifié d'accompagnement.

En effet, l'action sociale départementale accompagne le parcours d'une vie, de la petite enfance jusqu'à l'avancée en âge, au domicile et en établissement, pour la préservation des capacités de chacun et de son autonomie.

Ainsi, ce sont 3 252 enfants qui ont bénéficié de l'intervention de la protection maternelle et infantile (PMI), 3 892 personnes âgées et 1 004 personnes en situation de handicap accompagnées financièrement pour préserver leur autonomie, 4 008 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) accompagnés dans leur parcours d'insertion et 988 enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance, dont 455 enfants hébergés chez les assistantes familiales ou dans une maison d'enfants à caractère social (MECS).

Aujourd'hui, les solidarités sociales représentent 57 % du budget départemental (dernière donnée connue en France : 64 % en 2016).

Les dépenses de fonctionnement, soit 99,3 % du budget, augmentent de 0,14 % par rapport au réalisé prévisionnel (soit 98,46 millions d'euros).

Si elles progressent, c'est principalement dû à l'évolution des dépenses en établissements et services (objectif de dépenses à nouveau proposé à 0,8 %), à la progression

des dépenses liées à l'enfance (notamment pour les mineurs non accompagnés), à la hausse des dépenses d'insertion, même avec un nombre de bénéficiaires du RSA en baisse, pour anticiper les risques d'évolution liés notamment à la réforme du chômage.

Ainsi, près de 83 % du budget de l'aide sociale permet de soutenir :

- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (48 %), c'est-à-dire une offre de service territorialisée au service des personnes accueillies en établissements ou accompagnées par des services ; il vous est proposé de reconduire le taux d'évolution des dépenses à 0,8 % afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de personnel et des charges courantes ;
- les bénéficiaires des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) (35 %), c'est-à-dire le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le budget 2020 de l'aide sociale est le marqueur d'une politique volontariste, malgré le plafonnement des dépenses de 1,10 % par l'Etat, qui répond aux besoins des Haut-Marnais :

- la volonté d'innover dans le champ de la santé, notamment grâce au projet E-Meuse santé, pour faciliter l'accès au soin des Haut-Marnais et soutenir l'innovation dans le champ de la santé ;
- le soutien à l'activité économique que représente l'offre de service, avec un taux d'évolution des dépenses proposé à hauteur de 0,8 %, et le soutien à l'investissement mobilier dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- le développement de l'innovation sociale pour favoriser le retour à l'emploi et, grâce au fonds de solidarité logement (FSL), la proposition d'un accompagnement à destination des jeunes soutenus par l'aide sociale à l'enfance et des jeunes sans soutien familial ;
- la préservation de l'autonomie des personnes âgées avec le développement du programme d'actions financées par la conférence des financeurs et le soutien à l'autonomie avec l'APA ;
- la mise en œuvre du schéma départemental relatif à l'autonomie issu de la convergence des publics âgés et en situation de handicap autour de quatre grandes orientations que

sont l'observation et le pouvoir d'agir, la fluidité des parcours, l'inclusion et l'accompagnement des situations complexes ;

- la poursuite du déploiement des actions du schéma départemental de l'enfance.

Le rapport qui vous a été remis détaille les différents types de dépenses par public et les justifications techniques et politiques des évolutions proposées.

Les dépenses liées à l'insertion, au logement et à l'action sociale représentent la part la plus importante du budget, soit 28,36 % (27,96 millions d'euros), et pour l'essentiel, les dépenses de RSA (26 millions d'euros). Entre septembre 2018 et septembre 2019, le nombre d'allocataires a diminué de 2,8 %.

Les dépenses à destination des personnes âgées représentent 25,16 % (24,808 millions d'euros), dont près de la moitié pour accompagner le maintien à domicile, l'autre partie pour soutenir l'accueil en EHPAD (hébergement au titre de l'aide sociale et dépendance au titre de l'APA). Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile reste stable, mais avec une dépendance plus importante, contrairement aux bénéficiaires de l'APA en établissement en augmentation à corrélérer avec la création de 55 places ces dernières années et avec l'entrée en établissement de personnes plus dépendantes.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap s'établissent à 24,34 % du budget et 24 millions d'euros, dont plus des deux tiers pour l'accueil en établissement (foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers d'accueil médicalisés). L'année 2020 devra permettre de travailler sur l'évolution de l'offre des établissements et des services dans le domaine du handicap pour répondre aux besoins des personnes en leur proposant des parcours de vie individualisés. La PCH permet d'accompagner près de 700 personnes à domicile grâce notamment à l'aide humaine.

Enfin, les dépenses pour les enfants et les familles représentent 21,26 % du budget et 21 millions d'euros. La majorité de ces dépenses (11,03 millions d'euros) concerne la rémunération et les indemnités des assistantes familiales que mon collègue Jean-Michel FEUILLET va vous présenter. Le budget intègre également le programme de prévention et de soutien à la parentalité, la protection maternelle et infantile, l'accueil dans les établissements (mineurs, mères isolées sans domicile, jeunes majeurs) et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA), sur la base des conventions existantes avec l'association Relais 52 et la Fondation Lucy Lebon et d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la fédération APAJH.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 665 000 euros, dont le programme de soutien mobilier en EHPAD.

Les recettes s'établissent à 26,78 millions d'euros, en baisse, du fait notamment des compensations sur l'APA dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) : compensations nationales de certaines allocations, recouvrements d'indus, récupérations sur successions, remboursements d'avances accordées aux EHPAD dans les années antérieures.

Les compensations accordées par l'Etat pour le versement des allocations individuelles de solidarité demeurent très insuffisantes et se situent à 48 % de la dépense pour 2020 (soit une baisse d'un point, principalement sur la couverture de l'APA).

Pour les MNA, la situation reste préoccupante puisque la compensation de l'Etat au total devrait être en baisse en 2020. Si l'Etat augmente en 2020 sa participation à l'évaluation et à la mise à l'abri (500 euros forfaitaires pour l'évaluation et une participation dégressive à la mise à l'abri de 90 euros par jour sur quatorze jours maximum puis 20 euros par jour sur neuf jours maximum, contre 250 euros par jeune et par jour de mise à l'abri pendant cinq jours au maximum en 2019), il a déjà diminué de moitié la base de calcul de sa participation exceptionnelle en 2019 (6 000 euros par jeune pour 75 % des jeunes MNA supplémentaires pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017 au lieu de 12 000 euros l'année précédente). Pour 2020, les modalités de cette compensation financière exceptionnelle ne sont pas encore connues, cependant elle devrait être en baisse, si elle est reconduite, puisque le nombre de MNA confiés au Département a tendance à se stabiliser. Une diminution de la participation de l'Etat est à prendre en compte raisonnablement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**M. Jean-Michel FEUILLET** : Nous avons abordé la partie chiffrée, avec une hausse globale de 7 % d'une année sur l'autre. Les recettes diminuent de 6 %. Si cette tendance se poursuit, nous finirons par manquer de moyens. Ce constat s'adresse à l'Etat, qui décide de lois, de transferts, mais qui ne nous donne pas les moyens de les assumer. Au niveau national, il s'agit d'une catastrophe. Dans une dizaine d'années, nous ne serons plus capables d'assurer nos missions. Il convient donc d'adopter une autre approche. Au-delà de ces chiffres, ce sont des personnes qui sont concernées : des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en insertion, des enfants. La proximité est essentielle. Le sport et la culture sont très importants. La transversalité que nous mettons en place est primordiale. Je suis content que nous

ayons engagé ce projet, même s'il ne fait que démarrer. Je suis convaincu qu'il convient d'approfondir cette piste.

Par ailleurs, nous avons connu des réussites, avec une baisse de 3 % du nombre de bénéficiaires de RSA. En revanche, les charges augmentent. Nous devons tous accélérer encore notre démarche de proximité.

Enfin, la solidarité est l'affaire de tous. Si nous ne trouvons pas une solution pour accompagner les laissés pour compte, nous nous heurterons un jour à des problèmes. Le Département est le niveau adéquat pour proposer cet accompagnement.

Nous avons aussi procédé au rapprochement avec les autres structures de l'insertion et de l'accompagnement. Nous essayons d'être très ouverts, de travailler avec les autres, et de ne pas nous replier sur nous-mêmes. Je suis fier de travailler dans ce sens. Il me semble que nous devons accélérer notre action, face à l'importance des enjeux. La solidarité représente 57 % du budget. Ce sujet est important, au-delà de l'aspect économique.

**Mme Rachel BLANC** : Je ne peux qu'être d'accord avec le Président de la commission. Vous avez raison. Nous devons peut-être être plus proactifs. Il me semble qu'aujourd'hui nous expérimentons et déployons de nombreux dispositifs. Comme le disait M. le Président, nous ne devons cependant pas céder à l'enthousiasme ambiant sans disposer des moyens correspondants. Nous devons donc prêter attention aux modalités. Je souhaiterais également accélérer nos démarches, notamment en matière de RSA bénévole, mais ne disposons pas encore d'une visibilité suffisante pour le déployer sur tout le département. Nous devons donc faire preuve de prudence, et évaluer le dispositif avant de l'étendre.

L'approche de partenariat et la volonté de nous inscrire dans des écosystèmes pour développer des complémentarités constituent de réels changements. Nous travaillons ainsi sur l'autonomie, l'insertion et l'enfance. Cette approche est innovante. Les équipes ont réinterrogé leurs pratiques, ce qui permet à notre politique publique de prendre un nouveau tournant.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Le vote est ouvert.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je félicite la VII<sup>e</sup> commission pour cette unanimité. Je donne la parole à M. FEUILLET.

# Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux pour les enfants confiés au titre de l'année 2020

## Rapport n° VII-2

**M. Jean-Michel FEUILLET** : Comme chaque année, le Conseil départemental doit se prononcer sur le montant de la rémunération des assistantes familiales et sur les indemnités versées pour les enfants confiés.

Monsieur le Président du Conseil départemental, après avoir recueilli l'avis favorable de la VII<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019, formule trois propositions pour 2020 :

1) En ce qui concerne la rémunération des assistantes familiales, l'indemnité d'entretien et les majorations de salaires en cas de sujétions exceptionnelles, il vous est proposé d'aligner, comme chaque année, les montants 2020 sur le SMIC et sur le minimum garanti.

2) Il vous est proposé d'augmenter le montant de la plupart des indemnités versées aux assistantes familiales et aux personnes qui accueillent les enfants confiés de 0,8 %, pourcentage correspondant à l'inflation de septembre 2018 à septembre 2019. Sont concernés par cette proposition les indemnités d'habillement, d'habillement d'urgence, d'argent de poche, de cadeaux de Noël, l'allocation d'autonomie versée aux jeunes autonomes âgés de 16 à 21 ans ainsi que la somme qui leur est laissée pour assurer en autonomie les dépenses quotidiennes, les accueils avec hébergements dans le cadre des colonies de vacances.

3) Il vous est proposé de maintenir les principes de prise en charge ou les montants arrêtés en 2019 pour l'allocation de réussite à un examen scolaire ou professionnel, l'indemnité de loisirs, l'indemnité annuelle de rentrée scolaire, les sorties et voyages scolaires, les frais de santé des enfants confiés, les déplacements des jeunes en apprentissage.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Si aucun conseiller ne souhaite intervenir, je soumetts ce rapport au vote.

### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## Vie associative – subventions aux associations

### Rapport n° VIII-1

**M. Paul FLAMÉRION** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les subventions au titre de la vie associative.

Pour 2020, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit global de 250 545 euros, réparti entre les fonds associatifs et les crédits spécifiques.

Les fonds associatifs, soit 147 300 euros, regroupent les crédits destinés à subventionner les actions en faveur des loisirs et du sport, dont :

- 71 300 euros pour les manifestations d'intérêt départemental ;
- 76 000 euros pour les dotations cantonales.

En ce qui concerne les crédits spécifiques 2020, Monsieur le Président vous propose d'affecter une somme totale de 103 245 euros aux associations suivantes et d'attribuer les subventions correspondantes :

- 67 000 euros pour l'Association des maires de la Haute-Marne ;
- 15 000 euros en faveur de l'Assemblée des départements de France pour permettre à notre Département de s'acquitter de sa cotisation pour 2020 ;
- 6 000 euros de cotisation à l'ASERDEL (association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales) qui anime de précieux réseaux techniques ;
- et enfin, 3 049 euros à chacun des syndicats « représentatifs » des salariés : « CGC », « FO », « CGT », « CFDT » et « CFTC ».

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**M. Nicolas FUERTES** : Comme je l'ai annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, nous sommes favorables à toutes les subventions, sauf celle de 67 000 euros destinée à l'Association des maires de France de Haute-Marne. Nous voterons donc contre ce rapport.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je ne prendrai pas part au vote. Je ne répéterai pas les

mêmes propos chaque année. Il est tard. Auparavant, les conseillers de gauche s'enflammaient dès que nous ouvrons le dossier de l'école privée. Le Sénateur a fait remarquer que nous n'en étions pas là. Aujourd'hui, la question porte sur l'Association des maires. Je rappelle que vous êtes tous invités chaque année à notre Assemblée générale. Il me semble que nos activités et nos missions sont connues de tous. D'habitude, M. FUERTES nous fait part de son accord pour l'Assemblée des Départements. Je rappelle simplement que certains départements de France versent une subvention en partie pour acquitter la cotisation. Or nous ne demandons pas au Conseil départemental d'acquitter la cotisation à l'Association des maires de France. Les communes s'en chargent. La subvention votée résulte d'un partenariat. Personne ne remet en cause l'aide que le Conseil départemental apporte aux communes. Il est là simplement question d'une aide en partenariat. Ce partenariat est réel et chiffré. Demandez donc à vos communes si l'Association des maires leur apporte une plus-value. J'observe que vous vous concentrez sur cette subvention, mais que vous n'êtes pas aussi pointilleux sur des subventions bien plus conséquentes.

**M. Bruno SIDO** : Je ne comprends pas M. FUERTES. Les maires, toutes tendances confondues, sont très satisfaits de l'Association des maires, car elle leur apporte des conseils juridiques, des formations. L'accord que nous avons conclu il y a quelques années avec le prédécesseur de Mme Anne-Marie NÉDÉLEC constituait à se répartir les rôles. Si les missions de formation et de conseil n'étaient pas assurées par l'Association des maires, le Conseil départemental devrait donc s'en charger. Cela nous coûterait au moins 67 000 euros. Je trouve donc votre position assez injuste. Les maires se forment aussi pour défendre leurs concitoyens. Or l'Etat est impitoyable, et vous savez que nous ne pouvons pas nous renseigner auprès de la préfecture, qui serait juge et partie. Cette subvention est donc justifiée, même si nous pouvons bien entendu en discuter le montant.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Le vote est ouvert.

### **VOTE**

*Anne-Marie NEDELEC ne prend pas part au vote.*

Pour :	31
Contre :	2 (Anne CARDINAL, Nicolas FUERTES)
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à la majorité.*

# Budget primitif de la Médiathèque départementale

## Rapport n° VIII-2

**M. Paul FLAMÉRION** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne.

Le Conseil départemental, à travers la Médiathèque départementale de la Haute-Marne, intervient auprès d'un réseau de communes et contribue au développement et à l'aménagement de nos bibliothèques rurales.

Le dernier bilan d'activités de ce service a mis en évidence une augmentation du nombre de bibliothèques structurées et une augmentation significative du nombre d'utilisateurs et de prêts de documents.

Pour 2020, le budget que Monsieur le Président vous propose s'élève pour les dépenses de fonctionnement à 89 800 euros.

Ce budget concerne notamment les animations (plus de 12 000 spectateurs dans les bibliothèques en 2018), la formation, sans oublier l'organisation de deux concours destinés à promouvoir la lecture auprès de notre jeunesse et l'acquisition d'applications pour tablettes numériques. L'année 2020 verra l'adoption d'un nouveau plan de développement de la lecture, à partir du schéma de préfiguration élaboré en 2018.

En ce qui concerne le budget d'investissement, celui-ci s'élève à 199 000 euros, destiné à l'acquisition de documents afin de répondre aux demandes de nos communes ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bibliothèques structurées. En outre, le déploiement d'un portail de ressources numériques accessibles en ligne, la Webothèque 52, permet de proposer des documents dématérialisés aux utilisateurs des bibliothèques haut-marnaises. Il convient d'alimenter cet outil afin d'optimiser cette offre novatrice qui rencontre un réel succès.

Ainsi, diverses actions de médiations sont entreprises auprès des publics traditionnellement éloignés des contenus numériques et de l'écrit, dans le cadre d'un « Contrat territoire lecture » et d'un « Contrat départemental lecture itinérance » conclus avec l'Etat cette année.

Par ailleurs, 41 000 euros sont dès à présent prévus en recettes (1 000 euros pour le remboursement des documents égarés et 40 000 euros au titre de des deux contrats lecture).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : En l'absence de questions sur ce rapport, le vote est ouvert.

**VOTE**

*Départ d'Anne CARDINAL et Nicolas FUERTES.*

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Budget primitif des Archives départementales de la Haute-Marne

## Rapport n° VIII-3

**M. Paul FLAMÉRION** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2020 des Archives départementales de la Haute-Marne.

Les Archives départementales de la Haute-Marne ont pour mission de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur le patrimoine écrit du territoire haut-marnais et de ses habitants : archives des services publics et des administrations, des collectivités territoriales, mais aussi des particuliers, photographies, cartes et plans, etc.

Depuis plusieurs années, l'action des Archives départementales s'articule autour de trois axes principaux :

- assurer au public un accès optimal à ses ressources, tant aux documents originaux en salle de lecture qu'à leur reproduction numérique sur le site internet ;
- contribuer activement à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique du département ;
- promouvoir la connaissance de l'histoire auprès du public le plus large.

En 2019, les Archives départementales ont notamment accompli un gros effort en matière de collecte et de contrôle scientifique des archives, en particulier auprès des communes et des collèges, ont travaillé activement sur les archives dématérialisées de plusieurs services et directions du Conseil départemental, ont organisé une exposition portant sur les photographes haut-marnais et leur production entre 1850 et 1880, ont assuré les différentes missions de la Conservation départementale des antiquités et objets d'art, ont mis en ligne de nouvelles ressources, dont l'intégralité des répertoires et tables alphabétiques des minutes notariales, et ont poursuivi une active politique de valorisation de leurs ressources grâce à l'organisation de conférences, d'ateliers et de formations, en continuant à veiller à ce que ces actions puissent concerner autant que possible l'ensemble du territoire haut-marnais.

En 2020, les Archives départementales pourront :

- mener à bien la numérisation de l'intégralité des registres de délibérations des communes déposés aux Archives départementales ;

- mettre en œuvre un programme d'actions de conservation préventive et de restauration visant à améliorer l'état sanitaire général des fonds et collections d'archives ;

- organiser de nouvelles manifestations destinées à valoriser le patrimoine conservé aux Archives départementales, en particulier une exposition, accompagnée d'une publication, portant sur « La Haute-Marne et la mer. Rencontres insolites ».

Pour permettre aux Archives départementales de réaliser ces projets, le budget soumis à votre examen comprend l'inscription des crédits de paiement suivants :

- pour les dépenses d'investissement, à hauteur de 66 000 euros ;

- pour les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 7 500 euros.

Par ailleurs, une recette de 2 000 euros est prévue au titre de la régie de recettes.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Le vote est ouvert.

#### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Politique culturelle départementale et valorisation du patrimoine

## Rapport n° VIII-4

**M. Paul FLAMÉRION** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport budgétaire sur la politique culturelle départementale et la valorisation du patrimoine. Pour soutenir les actions culturelles qui s'intègrent dans les nouveaux axes de la politique culturelle départementale, Monsieur le Président vous propose d'inscrire les crédits suivants.

- I) Au titre des actions et des partenariats culturels, le budget est de 918 600 euros, soit :
- un crédit de paiement de 83 000 euros pour les écoles de musique et de danse ;
  - un crédit de paiement de 104 000 euros au titre du parcours artistique et culturel en milieu scolaire ;
  - un crédit de paiement de 365 600 euros, dont 220 000 euros pour le spectacle vivant, 34 000 euros pour les compagnies professionnelles, 86 600 euros pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire et 25 000 euros pour les acteurs locaux,
  - un crédit de paiement de 366 000 euros, pour l'association Arts Vivants 52, qui, notamment, initiera et mettra en œuvre la programmation artistique et culturelle du château du Grand Jardin en 2020.
- II) Au titre du patrimoine historique, le budget est de 216 900 euros en fonctionnement et 89 573 euros en investissement :
- un crédit de paiement pour la « Fondation du Patrimoine » d'un montant de 2 000 euros en investissement,
  - une autorisation de programme « mobilier culturel » d'un montant de 20 000 euros et un crédit de paiement d'un montant de 12 373 euros,
  - un crédit de paiement pour le « site d'Andilly » de 5 200 euros,
  - un crédit de paiement au titre des « droits à l'image du Mémorial Charles-de-Gaulle » d'un montant de 50 000 euros,
  - un crédit de paiement d'un montant de 20 000 euros au titre de l'entretien des jardins du château du Grand Jardin,
  - un crédit de paiement en fonctionnement au titre de la conservation départementale et de la valorisation du patrimoine d'un montant de 216 900 euros, dont 35 000 euros pour l'embellissement des jardins et 15 000 euros pour un diagnostic territorial du château du

Grand Jardin, 9 500 euros pour le site d'Andilly-en-Bassigny et 157 400 euros pour la valorisation du patrimoine.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir nous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII<sup>e</sup> commission le 15 novembre 2019.

**Mme Elizabeth ROBERT-DEHAULT** : Je ne prendrai pas part au vote, car il concerne notamment Arts Vivants 52. Par ailleurs, je note une subvention d'investissement de 2 000 euros pour la Fondation du Patrimoine. Or nous avons déjà évoqué la faiblesse de cette ligne budgétaire et le fait que nous n'accompagnions plus les propriétaires privés de site classé qui accueillent du public. Cela concerne plusieurs cas en Haute-Marne, mais je voudrais citer le cas de Cirey-sur-Blaise. Le propriétaire du château investit tous les ans pour pouvoir mieux accueillir le public. Il s'agit du seul château meublé de la région ouvert au public. Ce propriétaire ne dispose pas des moyens du Prince de Joinville. Nous avons convenu de passer par un accompagnement plus conséquent de la Fondation du Patrimoine, pour pouvoir réfléchir les aides du Département. Pourtant, depuis plus d'un an, ce dossier ne se résout pas. Je demande qu'une dotation plus importante soit accordée à la Fondation du Patrimoine, afin que celle-ci puisse réfléchir des aides sur des projets convenus avec le Conseil départemental.

**Mme Rachel BLANC** : Je suis d'accord. Nous l'avons déjà évoqué. Nous sommes en contact avec le Président de la Fondation du Patrimoine. J'ai organisé un rendez-vous avec lui et nos services, afin de comprendre globalement les besoins. A partir des besoins, nous devons agir efficacement en identifiant les investissements nécessaires dans le département sur ces sujets. Plusieurs sites dans l'incapacité d'investir à la hauteur de l'ambition des sites sont concernés. La Fondation du Patrimoine constituera un vrai relais pour diagnostiquer cette question, avec notre directrice culturelle. L'objectif est de revenir ensuite vers vous pour étudier de près les besoins de Cirey-sur-Blaise. Nous devons donc travailler plus étroitement avec les porteurs de projet avant de déterminer comment agir.

**Mme Elizabeth ROBERT-DEHAULT** : Je rappelle que Cirey-sur-Blaise a investi des millions d'euros dans une propriété lourde, classée Monument historique. Le site n'a jamais bénéficié d'aides. Il s'agit pourtant de l'un des atouts touristiques indéniables et majeurs du département, avec un rayonnement national et européen, au travers des personnalités de Voltaire et de la Marquise du Châtelet. Nous devons donc envoyer rapidement un signe au propriétaire du château, car il ne comprend pas pourquoi le Conseil départemental accorde des aides conséquentes à des structures, et non aux propriétaires privés. Nous devons avancer rapidement. Nous pouvons très bien ne pas systématiquement doter à haut niveau la Fondation du Patrimoine,

mais la doter dans le cadre de projets spécifiques.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous en prenons note.

**M. Luc HISPART** : Je suis sceptique envers la Fondation du Patrimoine. L'église de Braucourt est en cours de réfection. Nous nous sommes adressés à la Fondation il y a plus d'un an. Elle nous a répondu, et nous a inscrits sur son site. Nous avons parallèlement monté une petite association, qui est parvenue à récupérer plusieurs milliers d'euros. D'autres manifestations nous permettront d'augmenter cette somme. La Fondation du Patrimoine nous a offert une belle publicité, sans nous verser de subvention. Elle nous demande aujourd'hui de lui reverser l'argent de l'association afin de nous prendre les 6 %. Je ne suis pas d'accord avec ce principe. Au-delà des châteaux, nos villages disposent aussi de petites églises qui méritent d'être aidées.

Je ne critique pas la subvention du Conseil départemental, mais je vous explique la manière de procéder de la Fondation du Patrimoine sur ce dossier.

**M. le PRÉSIDENT** : La VIII<sup>e</sup> commission se penchera sur cette question. Nous y travaillerons.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Dans le cadre de la politique qui incite de nouveaux habitants à s'installer en Haute-Marne, différents projets pourraient effectivement être soutenus à titre privé, en termes de culture. Certains sont prêts à investir dans de vieilles bâtisses. Ils apportent aussi des moyens. Une réflexion sur des aides à la rénovation du patrimoine serait intéressante. A Joinville, par exemple, des privés ont investi dans un beau et ancien cinéma. Nous n'avons jamais pu les aider. Le GIP a pu apporter des subventions, et nous l'en remercions, mais il n'intervient pas dans tout le département.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Le vote est ouvert.

#### **VOTE**

*Elisabeth ROBERT-DEHAULT ne prend pas part au vote.*

Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# Politique sportive départementale 2020

## Rapport n° VIII-5

**M. Mokhtar KAHLAL** : J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport sur notre politique départementale pour le développement du sport en Haute-Marne : une politique volontariste, active et avec une place importante pour le volet éducatif. Les objectifs de cette politique visent à apporter un soutien équilibré au sport amateur et au sport professionnel, dans une optique de promotion de la Haute-Marne. Le Conseil départemental met un accent particulier sur l'accès des femmes et des jeunes ainsi que le handisport qui constituent des champs d'actions prioritaires de cette politique sportive, avec un slogan simple : une politique sportive pour tous et à tous les niveaux.

Pour soutenir notre politique sportive, Monsieur le Président vous propose d'inscrire 700 390 euros. Je rappelle qu'il s'agit d'une compétence facultative et partagée, et d'un investissement avec des retombées économiques considérables sur notre territoire.

Au titre du développement du sport scolaire dans le cadre des activités scolaires, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 27 720 euros au comité départemental USEP et au service départemental de l'UNSS, ainsi qu'un crédit de 44 400 euros pour l'encouragement à la natation. Ce dispositif permet aux enfants d'apprendre des compétences pour assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et de pratiquer les activités aquatiques en toute sécurité.

Dans le cadre des aides en faveur de l'animation de loisirs, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 6 500 euros, pour le financement des « BAFA » (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), à hauteur de 120 euros, et des « BAFD » (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) à hauteur de 130 euros. La VIII<sup>e</sup> commission étudiera en 2020 comment travailler sur l'accompagnement à la formation de nos jeunes.

Quant au soutien à la pratique sportive, celui-ci concerne sept dispositifs :

1- les conventions d'objectifs conclues avec une aide totale de 100 000 euros pour accompagner les comités sportifs départementaux ;

2- une convention de partenariat avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), à hauteur de 15 000 euros ;

3- une aide de 17 000 euros au centre de médecine et d'évaluation sportive de Chaumont (CMES) et un crédit de 1 500 euros pour financer les visites médicales des sportifs de haut niveau ;

4- une aide d'un montant de 10 euros par jeune licencié de moins de 18 ans, afin d'encourager et de soutenir financièrement l'ensemble de nos clubs sportifs à hauteur de 83 420 euros ;

5- une aide aux manifestations sportives départementales officielles, pour lesquelles une somme de 66 850 euros est proposée ;

6- une aide départementale de 246 000 euros aux clubs évoluant en championnat national, dont 126 000 euros pour le CVB 52 Haute-Marne et 72 100 euros pour répondre aux besoins du judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne lors de l'évolution de ses athlètes aux niveaux national et international ;

7- des bourses aux athlètes de haut niveau pour un montant de 22 000 euros.

Par ailleurs, afin d'aider les associations sportives à se structurer, un crédit de 70 000 euros est destiné aux emplois visant à l'encadrement de la discipline hors temps scolaire et hors activités périscolaires.

En outre, au cours de l'année 2020, une mission d'évaluation des équipements sportifs départementaux sera conduite afin d'assister le Conseil départemental dans l'élaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur.

Enfin, pour l'association La Montagne qui gère la base nautique du lac de la Vingeanne, Monsieur le Président vous propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 17 550 euros et un crédit de paiement en investissement de 5 000 euros pour le renouvellement de son matériel, propriété du Conseil départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VIII<sup>e</sup> Commission lors de sa réunion du 15 novembre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Je constate qu'aucun conseiller ne souhaite intervenir sur ce sujet. Le vote est ouvert.

## VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Nous pouvons aborder le rapport restant de la I<sup>e</sup> commission. Je donne la parole à M. MARTINELLI.

Je souligne que nous ne sommes plus que 32 conseillers présents, car nos collègues de gauche ont quitté la séance sans confier de pouvoir. Ils ne seront donc pas présents pour le vote du budget 2020. Je le regrette, de la part de personnes donnant des leçons aux autres sur les bonnes pratiques, y compris sur Langres et le Grand Langres. Le vote du budget constitue tout de même l'acte fort du Conseil départemental, et nous essayons d'être exemplaires. Pourtant, deux sièges sont vides. Nos collègues n'auraient pas manqué de nous signaler si des conseillers avaient été absents. Je leur retourne donc la politesse.

# Budget primitif 2020 – Équilibre général

## Rapport n° I-12

**M. Stéphane MARTINELLI** : A l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2020 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses et des recettes de la collectivité constituant l'équilibre général soumis à votre approbation.

Le budget primitif 2020 a été construit en tenant compte des éléments de contexte suivants :

- la mise en œuvre des principales options telles que définies dans le débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2019 avec un budget primitif 2020 essayant de trouver un juste équilibre entre la poursuite de politiques publiques définies par les axes de travail validés lors du séminaire des élus de mars 2018 et un contexte financier contraint par le pacte financier imposé par l'Etat ;

- deux priorités affichées dans le budget proposé : l'application du nouveau régime indemnitaire des agents avec un objectif de renforcement de l'attractivité salariale et de l'équité et la prise en compte d'un besoin croissant d'intervention à destination des publics les plus fragilisés ;

- un choix assumé de ne pas opérer de diminution ou de « coup de rabot » généralisé sur les autres politiques publiques menées par le Département afin de soutenir une indispensable dynamique et vitalité territoriales ;

- l'intensification de la programmation des investissements sur les prochaines années par la mobilisation plus intensive du recours à l'emprunt ;

- enfin, le Département n'augmentera pas la pression fiscale pesant sur les contribuables haut-marnais et maintiendra le taux de la taxe foncière à son niveau de l'année 2011 dans le contexte de transfert programmé en 2021 de cette ressource fiscale aux communes.

Synthétiquement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 34 millions d'euros, les recettes attendues s'établissant à 205,6 millions d'euros pour un niveau de dépense arrêté à 171,6 millions d'euros. Le niveau de dépenses serait en l'état potentiellement compatible avec le pacte financier de Cahors, mais probablement non respecté

avec l'ajout possible de nouvelles dépenses d'intervention en cours d'année.

Les dépenses sociales, de personnel, d'administration générale, de contribution obligatoire à des fonds et d'intérêts de la dette à rembourser représentent 90 % du budget de fonctionnement, le solde, soit un peu plus de 20 millions d'euros, étant réservé aux autres interventions directes sur les différents autres champs de compétence du Département.

Les recettes de fonctionnement sont globalement stables par rapport à l'année 2019 et s'établiraient à 205,6 millions d'euros. Le Département percevra pour la dernière fois la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant d'environ 40 millions d'euros avant son remplacement en 2021 par une fraction du produit national de TVA. Enfin, les recettes de péréquation horizontale se maintiendraient à un bon niveau autour de 13 millions d'euros.

Les dépenses de la section d'investissement arrêtées à 74 millions d'euros (dont 68 millions d'euros hors remboursement de la dette) traduisent l'intensification progressive des investissements structurants que lance le Département pour les prochaines années.

Dans ce premier acte d'une nouvelle phase active d'investissement, le Département consacrera 18 millions d'euros à des opérations de voirie, 11 millions d'euros dans la rénovation des collèges, 10 millions d'euros pour des travaux sur bâtiments et près de 7 millions d'euros pour la réhabilitation/reconstruction de gendarmeries dont celle du groupement de Chaumont avec un crédit de paiement de 6 millions d'euros en 2020. Même si la traduction budgétaire reste faible, d'autres opérations majeures sont en phase de lancement comme le collège de Langres et la caserne du SDIS et le nouveau projet Animal'Explora.

Dans le même temps, le Département intensifiera son soutien aux communes et EPCI à travers une contractualisation ambitieuse se traduisant en 2020 par un crédit d'environ 12 millions d'euros pour le financement de leurs projets de territoire.

Le remboursement du capital de la dette recule à 6 millions d'euros pour un encours tombant à 18 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'ensemble des investissements programmés en 2020 est financé par trois types de ressources : des recettes propres d'investissement de 19 millions d'euros (dont 8 millions d'euros de subventions du GIP Haute-Marne), un autofinancement affecté de 34 millions d'euros et pour le solde, soit 20 millions d'euros, le recours à un emprunt prévisionnel d'équilibre.

Ce programme d'investissement soutenu est conforté par un niveau d'encours de dette

faible s'établissant à 18 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et représentant une capacité de désendettement d'environ six mois. Ces fondamentaux financiers solides autorisent le Département à lancer un cycle d'investissement particulièrement ambitieux pour l'avenir de son territoire.

En conclusion, le budget primitif 2020 qui vous est soumis est en équilibre réel, les dépenses totales de 245,2 millions d'euros étant financées par des recettes exhaustives évaluées sincèrement et prudemment à hauteur de 224,8 millions d'euros, un emprunt prévisionnel de 20,4 millions d'euros assurant l'équilibre général.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le montant total des dépenses et recettes du budget principal du Conseil départemental pour l'exercice 2020 ainsi que sur les conditions de l'équilibre général qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>er</sup> commission le 25 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : Je lis en page 136 que l'instruction budgétaire et comptable M52 rendra obligatoire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles figurant au compte 2153, notamment les investissements de déploiement de la fibre optique. Nous avons jusqu'ici décidé de ne pas les amortir. Quelle sera la conséquence de cet amortissement sur notre budget ?

**M. Stéphane MARTINELLI** : Sans notre plan d'investissements pluriannuel ambitieux, nous pourrions nous poser la question de nos amortissements, qui grèveraient notre section de fonctionnement pour créer des suréquilibres en investissement. Toutefois, au vu du montant d'investissement prévu pour 2020 et les années suivantes, les amortissements ne constitueront qu'une recette supplémentaire sur la section d'investissement. Cela donnera lieu à un jeu d'écriture entre l'autofinancement et l'amortissement.

**M. le PRÉSIDENT** : En somme, notre autofinancement nous permet largement cet amortissement.

**M. Bruno SIDO** : Certes, mais cela diminue notre autofinancement à due concurrence. Les possibilités de fonctionnement se trouvent donc diminuées.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Cela est vrai en théorie. Dans la situation actuelle du Département, cet amortissement n'a pas de conséquence. La situation serait différente si nous étions un Département connaissant des difficultés pour équilibrer notre fonctionnement.

**M. Bruno SIDO** : Je me référais au Pacte de Cahors.

**M. le PRÉSIDENT** : Les amortissements ne font pas partie du Pacte de Cahors.

**M. Bruno SIDO** : Cet amortissement doit être versé au budget d'investissement. Ces sommes sont prélevées sur le fonctionnement. Cela diminue donc nécessairement nos possibilités de fonctionner. Or nous sommes encore un peu plus contraints dans le cadre du Pacte de Cahors.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Non. Le Pacte de Cahors ne prend en compte que les dépenses de fonctionnement réelles et leur évolution.

**M. Bruno SIDO** : Un amortissement ne constitue-t-il pas une dépense réelle ?

**M. Stéphane MARTINELLI** : Non. Il s'agit d'une dépense d'ordre.

**M. Bruno SIDO** : Comment est-ce calculé ?

**M. le PRÉSIDENT** : Nous souhaiterions pouvoir avancer. Je vous conseille de vous rapprocher de M. MARTINELLI pour une discussion sur ces sujets techniques.

**M. Bruno SIDO** : Je note que nous ne pouvons pas discuter.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous prouvons bien que nous pouvons discuter dans cette enceinte. Je soumetts ce rapport au vote.

#### **VOTE**

Pour :	30	
Contre :	0	
Abstention :	2	(Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour votre confiance. Le budget 2020 est adopté. Je remercie aussi mes collègues et tous les collaborateurs du Conseil départemental qui œuvrent depuis plusieurs semaines pour vous proposer ce budget. Il résulte bien d'un travail collectif. Il nous reste à aborder la DM 5.

# Décision budgétaire modificative n° 5 de l'exercice 2019 du budget principal

## Rapport n° I-1

**M. Stéphane MARTINELLI** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 5 de l'exercice 2019 se rapportant au budget principal.

En section de fonctionnement, aucune modification budgétaire n'est proposée en dépenses.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles augmentent de 100 406 euros, suite à la réception de la notification définitive relative au fonds de solidarité départementale (FSD).

Au niveau de la section d'investissement, aucune modification ne vous est proposée en dépenses. Toutefois, pour votre parfaite information, il convient de préciser que, par avenant du 5 septembre 2019, un emprunt conclu auprès de la Caisse des Dépôts et consignations a fait l'objet d'un réaménagement dans l'objectif d'alléger le service de la dette (-0,169 million d'euros). Ce réaménagement s'est traduit par la recapitalisation d'une partie des intérêts d'emprunt, faisant ainsi diminuer nos dépenses de fonctionnement, contraintes par le Pacte financier de Cahors. Le coût de la recapitalisation (75 000 euros) sera financé par un transfert de crédits, ne générant ainsi pas de besoins nouveaux.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont ajustées à la hausse de 3,8 millions d'euros pour tenir compte de la perception des recettes liées aux contrats de location long terme à des opérateurs de télécommunication de notre réseau de fibre optique déployé dans le cadre du plan Haute-Marne Numérique.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, la section d'investissement dégage un financement supplémentaire de 3,8 millions d'euros, affecté intégralement à la réduction de l'emprunt. Au final, avec l'augmentation de l'autofinancement de 0,100 million d'euros, l'emprunt prévisionnel d'équilibre est diminué de 3,9 millions d'euros, passant ainsi de 4,896 millions d'euros à 0,983 million d'euros. Il n'y aura au final pas de recours à l'emprunt pour l'équilibre de la gestion de l'exercice 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la I<sup>e</sup> commission le 25 novembre 2019.

**M. Bruno SIDO** : Il s'agit d'une nouvelle positive.

**M. le PRÉSIDENT** : Je sou mets ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2 (Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je vous propose de nous interrompre quelques instants avant de passer aux rapports de la commission permanente.

*La séance du Conseil départemental est levée.*

Le procès-verbal, arrêté le 26 juin 2020,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur  
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT